

du nombre élevé de postes vacants dans les CX et du fait que le personnel ne veut pas travailler dans cette unité.

Les **AC-II** assument-ils les responsabilités quotidiennes de gestion et d'exécution des activités opérationnelles? Oui.

Poste de AC-II

Est-ce qu'il y a suffisamment d'AC-I pour soutenir l'exploitation de l'unité? Oui, mais en ce moment, nous avons du mal à remplir la liste des UIS en raison du nombre élevé de postes vacants dans les CX et du fait que le personnel ne veut pas travailler dans cette unité.

Q9 – Est-ce qu'il y a des problèmes relatifs à l'UIS qui ont été soumis au Comité de santé et de sécurité et qui n'ont pas encore été résolus? Veuillez expliquer.

Aucun à notre connaissance.

Q10 – Est-ce qu'une réaffectation des CX en place (mêmes ressources, mais différents quarts de travail) faciliterait la gestion de la charge de travail? Dans l'affirmative, veuillez expliquer en précisant quel poste (GC, AC-II, AC I).

Non.

Q11 – Dans les unités situées au même endroit, les agents de l'extérieur de l'UIS aident-ils régulièrement aux activités quotidiennes de l'UIS? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.

Non.

Q12 – Des agents qui ne sont pas affectés à l'UIS sont-ils régulièrement redéployés ou appelés à faire des heures supplémentaires dans le cadre d'un poste supplémentaire de travail pour aider aux activités de l'UIS? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.

Oui, les postes de l'UIS sont souvent pourvus par des heures supplémentaires en raison du nombre élevé de postes CX vacants.

Q13 – Consultez le tableau ci-joint intitulé « Annexe I – Validation des normes préliminaires pour les UIS ».

Si le dénombrement moyen dans votre UIS représentait 90 % de sa capacité, serait-il toujours possible d'accorder au moins quatre heures en dehors des cellules? Non.

Quelle en serait l'incidence sur les activités comme les programmes, les loisirs et la gestion des cas?

Tous les services seraient interrompus afin de satisfaire aux exigences minimales.

Si une capacité de 90 % n'est pas jugée viable par rapport au modèle de financement en place, quel pourcentage de capacité serait approprié?

Q14 – D'après le dénombrement moyen actuel et les activités de l'UIS, est-il possible de procéder à un ajustement opérationnel d'un ou de plusieurs postes? Est-ce que des ajustements opérationnels ont été effectués pour certains postes? Dans l'affirmative, à quelle fréquence?

Non, en ce moment, nous peinons à atteindre nos minimums et aussi à augmenter l'acceptation des offres.

Autres renseignements

Q15 – Est-ce que certaines questions pertinentes n'ont pas été incluses au questionnaire? Veuillez fournir des commentaires, le cas échéant.

Un grand nombre d'employés de l'UIS souffrent déjà d'épuisement professionnel et l'unité s'efforce de maintenir et d'accroître la résilience. Pour éviter de perdre du personnel, il faudra peut-être envisager une rotation du personnel opérationnel et non opérationnel dans cette unité.

Travailler au sein de l'UIS est beaucoup plus exigeant et difficile que prévu.

Q16 – Lorsque vous avez sollicité l'opinion d'autres personnes pour remplir ce questionnaire, y avait-il des opinions divergentes? Veuillez expliquer.

Pas à notre connaissance.

Questionnaire pour l'exercice de validation des Normes préliminaires sur le déploiement des CX pour les UIS

Note aux personnes qui remplissent ce questionnaire : Le questionnaire est destiné à recueillir des renseignements généraux et, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des renseignements facilement disponibles, comme des pourcentages exacts, une échelle peut être établie (par exemple, entre 15 % et 25 %).

Nom de l'établissement : Établissement d'Edmonton

Activités des détenus

Entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 mai 2020 :

Q1 – Indiquez le nombre de jours où au moins un détenu n'a pas pu passer au moins quatre heures en dehors de sa cellule, dont deux heures de contact réel.

Pendant ces jours, combien de détenus en moyenne n'ont pas bénéficié de ces droits?

De façon générale, y a-t-il une différence dans les occurrences entre la semaine et la fin de semaine

R1 – *Le nombre exact est inconnu, mais il est d'environ 5 jours. Ces jours-là, les délinquants qui n'ont pas bénéficié de ces droits étaient des détenus qui ont été admis plus tard dans la journée. Il y aurait une augmentation les fins de semaine en raison du nombre moins élevé d'agents de programmes disponibles pour répondre aux besoins de programmation.*

Q2 – En général, quel est le pourcentage moyen de détenus auxquels des activités ont été proposées, mais qui ont refusé de participer à certaines de ces activités, ce qui fait qu'ils ont eu moins de quatre heures en dehors de leur cellule et moins de deux heures de contact réel?

De façon générale, y a-t-il une différence dans les occurrences entre la semaine et la fin de semaine

R2 – *La plupart des détenus n'acceptent pas le temps complet consacré aux activités. En moyenne, 10 % des détenus profitent de 4 heures ou plus d'activités et de temps hors cellule. Pendant les fins de semaine, les activités sont réduites, car les enseignants et les agents des programmes correctionnels ne sont pas en service. Les détenus sont très intéressés par les modules de programmes récréatifs et correctionnels. Il y a moins d'intérêt pour les activités de programmes sociaux. Les détenus qui ne sont pas en groupe sont moins susceptibles de participer à des activités hors cellule.*

Q3 – En général, quel est le pourcentage moyen des détenus de l'UIS qui sortent de leur cellule plus de :

- 4 heures – 10 %
- 5 heures – 5 %
- 6 heures – 0 %
- 7 heures – 0 %
- 8 heures – 0%

De façon générale, y a-t-il une différence dans les occurrences entre la semaine et la fin de semaine

R3 – La moyenne de la population de l'UIS de l'Établissement d'Edmonton qui est hors de sa cellule pour plus de :

- 4 heures= 10 %
- 5 heures= 5 %
- 6 heures= 0 %
- 7 heures= 0 %
- 8 heures= 0 %

En général, les détenus ont moins accès aux programmes et aux loisirs les fins de semaine en raison des exigences de la population générale en matière de loisirs et d'une diminution du personnel des programmes les fins de semaine (les agents des programmes sociaux travaillent 7 jours sur 7, tandis que les agents de programmes communautaires ne travaillent que pendant la semaine). Les détenus de l'Établissement d'Edmonton ont démontré un intérêt moindre pour la participation aux programmes sociaux par rapport aux programmes correctionnels ou à socialiser avec les autres détenus de leur cohorte. Avant la pandémie de la COVID et la modification des routines de déplacement, la participation des détenus aux programmes était plus élevée.

Q4 – Concernant les détenus qui passent moins de quatre heures par jour en dehors de leur cellule, quel pourcentage d'entre eux ont eu moins de :

- 2 heures d'interactions humaines
- 2 heures d'activité
 - 1 heure d'activité à l'extérieur (à l'intérieur en cas de mauvais temps)

R4 – Tous les détenus se voient offrir la quantité requise de temps hors cellule, mais le nombre moyen de ceux qui NE profitent PAS des offres est d'environ 85 à 90 %.

Q5 – Concernant la prestation des programmes, quel est le taux de participation global des détenus aux programmes par rapport au nombre d'effectifs responsables de la prestation des programmes? Y a-t-il des variations dans le taux de participation aux activités suivantes?

- Programmes de loisirs structurés (agents des programmes sociaux)

- Programmes correctionnels (agents de programmes communautaires)
- Programmes de services de spiritualité
- Programmes scolaires et d'éducation

Est-ce que le taux de participation des détenus aux programmes indique que l'établissement doit accorder du temps supplémentaire pour les loisirs structurés afin de garantir que les détenus passent au moins quatre heures en dehors de leur cellule?

Quelles autres activités l'unité a-t-elle proposées aux détenus pour garantir qu'ils passent au moins quatre heures en dehors de leur cellule?

Le taux de participation des détenus à certains programmes est-il limité à cause du manque de personnel pour la prestation des programmes?

R5 – Avant le plan de prévention de la pandémie de la COVID-19, l'enseignant de l'UIS, les agents des programmes sociaux et les agents de programmes correctionnels autochtones étaient occupés et avaient des difficultés à offrir des programmes en raison du manque d'espace et du nombre de détenus qui se récréent ou participent à des programmes individuellement. Une fois que les heures ont été restreintes et que les programmes ont été réduits, l'intérêt des détenus a diminué, car seules les interventions des agents de programmes sociaux étaient proposées. À ce moment-là, si tous les détenus avaient demandé les programmes proposés, il n'y avait aucune possibilité de les offrir, car il n'y avait pas assez d'agents ou de locaux pour les programmes. Avant la pandémie, la participation était estimée à 60 %. Elle est maintenant tombée à environ 30-40 %.

Il y a une variation dans les programmes que les détenus préfèrent. Pendant la pandémie, les détenus avaient principalement accès aux agents de programmes sociaux. Récemment, les modules de motivation ont redémarré. Par ordre de préférence, les détenus préfèrent :

- 1 Programmes scolaires et d'éducation***
- 2 Programmes correctionnels (agents de programmes communautaires)***
- 3 Programmes de services de spiritualité***
- 4 Programmes de loisirs structurés (agents des programmes sociaux)***

L'Établissement d'Edmonton a récemment préparé un questionnaire à l'intention des détenus de l'UIS afin de les inviter à indiquer les activités susceptibles de les encourager à passer du temps hors de leur cellule. Une fois compilées, les suggestions seront examinées pour vérifier leur viabilité. De plus, l'Établissement d'Edmonton prévoit d'offrir des PIC et des formations professionnelles aux délinquants de l'UIS pour voir si ces occasions augmenteront les taux d'engagement.

Infrastructure de l'établissement

Q6 – L'infrastructure actuelle de l'UIS soutient-elle l'exploitation de l'UIS? Veuillez inclure les éléments suivants dans vos commentaires.

- Cours extérieures
- Loisirs à l'intérieur (y compris en cas de mauvais temps)
- Prestation des programmes
- Salles d'entrevue
- Autre

Y a-t-il des activités auxquelles la participation des détenus est limitée à cause de l'absence d'espace ou d'infrastructure?

R6 – L'Établissement d'Edmonton dispose d'une infrastructure limitée pour soutenir l'exploitation de l'UIS. Les rénovations de l'unité 6, l'emplacement original de l'UIS, n'ont pas été achevées avant le 15 décembre 2019 et l'UIS demeure par conséquent dans le bloc de cellules E. La capacité du bloc est de 24 détenus. Les rénovations ont stagné et aucun progrès significatif n'a été réalisé pendant la période de restrictions liées à la pandémie de la COVID-19. Comme il était nécessaire de créer une unité d'isolement, l'unité 6 a été ouverte à ce titre. En raison du fait que l'UIS reste dans l'unité E et du manque d'espace de programme approprié disponible dans la région, afin de soutenir la programmation sociale et correctionnelle, les détenus de tout l'établissement doivent être déplacés vers différentes salles de programme. Cela complique et empêche l'accès aux programmes dans les délais voulus. Au cours de la phase 1 de la pandémie, l'UIS a eu accès à une salle polyvalente du bloc de cellules E, à la salle des visites restreintes (Visites et correspondance pour les détenus de l'USD ou menottés) et à la cour de l'unité. Il faut noter que la cour de l'unité est partagée par un bloc de cellules qui ne fait pas partie de l'UIS.

- ***Cours extérieures : Actuellement, l'UIS de l'Établissement d'Edmonton utilise une petite cour d'unité à l'extrémité du bloc de cellules E/F. Cet espace est partagé avec les détenus de l'unité F. La réouverture du gymnase principal est prévue pour le 13 juillet 2020, mais cette unité sera également partagée avec d'autres populations. Le gymnase principal sera partagé par 7 populations distinctes, en plus des nombreuses cohortes repérées au sein de l'UIS. Cela entraîne des difficultés de planification et limite souvent la participation des détenus.***
- ***Loisirs à l'intérieur : Actuellement, nous utilisons la salle polyvalente de l'unité pour les activités de loisirs à l'intérieur. Cet espace est partagé avec les programmes correctionnels et sociaux. Cette salle ne dispose pas d'équipement d'exercice. Comme indiqué ci-dessus, la réouverture du gymnase principal est prévue; cependant, dans les premières étapes du plan de transition, l'accès aux équipements de loisirs sera limité afin d'atténuer la transmission de la COVID-19.***

- ***Prestation des programmes*** : Il y a une salle du bloc de cellules (polyvalente) qui est utilisée et plusieurs qui sont partagées avec d'autres unités de l'établissement. Pendant la phase 1 de la pandémie, seules la salle polyvalente du bloc de cellules et la zone de visite sécurisée ont été utilisées. Cela représente un défi, car le déplacement des détenus est lent et encombrant lorsque d'autres unités essaient également de se déplacer.
- ***Salles d'entrevue*** : Les salles d'entrevue sont actuellement limitées à la salle polyvalente de l'unité ou au salon à accès restreint. La salle polyvalente est également utilisée pour les programmes et les exercices en cas d'intempéries.
- ***Les activités des détenus sont affectées par le nombre d'individus qui ne font pas partie de groupes sociaux ainsi que par le manque d'infrastructures. Les détenus ont un choix limité quant au moment et aux endroits où ils peuvent aller. Si tous les détenus devaient accepter tous les programmes et les loisirs, au sein de leurs groupes actuels, nous ne serions pas en mesure de respecter les normes requises. Nous comptons actuellement sur le fait que les détenus n'acceptent pas tous les programmes qui leur sont proposés. L'Établissement d'Edmonton a besoin de plus de cours extérieures, de salles de programmes et de salles d'entrevue pour pouvoir exécuter efficacement son mandat.***

Q7 – Y a-t-il de nouveaux changements prévus dans l'infrastructure qui permettront de mieux soutenir les activités de l'unité?

R7 – Il reste des modifications à apporter à l'infrastructure de l'unité 6, la destination finale de l'UIS, et on s'attend à ce que cela prenne plusieurs années en raison des exigences relatives aux appels d'offres et aux contrats de travaux publics ainsi que de la pandémie actuelle. Actuellement, le bloc de cellules qui doit être rénové est utilisé comme unité d'admission et d'isolement pour la COVID. Aucun changement d'infrastructure n'est prévu pour le bloc de cellules E, l'emplacement actuel de l'UIS.

Dotation des CX – Normes préliminaires

Q8 – De façon générale, les tâches et les responsabilités des AC-I, des AC-II et des GC sont-elles clairement définies? Veuillez expliquer.

R8 – Il existe des distinctions claires dans les domaines de responsabilité. Les agents correctionnels 1 et 2 sont conscients des responsabilités qui leur sont assignées et s'en acquittent. Les agents correctionnels 1 et 2 sont responsables du fonctionnement quotidien de l'unité, y compris de l'accompagnement vers et depuis les lieux de programmes et de loisirs.

Le gestionnaire correctionnel assure une supervision et veille à ce que les renseignements soient saisis dans l'ELT et à ce que les détenus de l'UIS se voient offrir le temps de sortie de cellule requis et à ce que les refus de participer soient enregistrés de façon appropriée. Les agents correctionnels et les gestionnaires travaillent bien ensemble.

Gestionnaire correctionnel (GC)

Est-ce que deux GC suffisent pour soutenir l'exploitation de l'unité?

R : 8 – Le complément de deux gestionnaires correctionnels soutient l'exploitation de l'unité, mais ils sont affectés à des quarts de travail différents. Le gestionnaire correctionnel principal soutient l'exploitation de l'unité pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi. Le second poste de GC soutient l'unité les soirs et les fins de semaine. Parfois, le second gestionnaire correctionnel est appelé à travailler dans d'autres secteurs de l'établissement.

Combien d'heures sont jugées nécessaires pour effectuer les tâches administratives et opérationnelles la semaine et la fin de semaine?

R : 8 – Les heures requises sont de 0700-1900 heures, 7 jours sur 7.

Y a-t-il des activités ou des journées pour lesquelles la charge de travail est plus importante? Dans l'affirmative, quelles activités ou quelles journées?

R8 – Les heures où la charge de travail de l'UIS est la plus élevée sont du lundi au vendredi de 0700-1500 heures. Le GC de l'UIS participe aux séances d'information et aux réunions opérationnelles et d'intervention, au CRCUIS, aux rapports de fin de journée et donne des entrevues aux détenus tout au long de la journée. Les jours de semaine exigent un niveau d'interaction plus élevé entre les différents départements.

Poste de AC-II

Est-ce qu'il y a suffisamment d'AC-II pour soutenir les activités de l'unité? Veuillez expliquer.

R8 – Oui, le personnel d'AC-II est capable de soutenir les activités de l'unité une fois correctement formé. Cependant, il serait avantageux de disposer de ressources supplémentaires en AC-II pour rencontrer les détenus sur une base individuelle afin de combler les services offerts aux détenus en dehors des cellules.

Les AC-II assument-ils les responsabilités quotidiennes de gestion et de facilitation des routines opérationnelles?

R8 – En général, les AC-II formés et expérimentés qui connaissent bien l'UIS sont capables de gérer et de faciliter les routines de l'unité. Les AC-II qui ne sont pas régulièrement déployés dans le bloc de cellules ne sont pas aussi efficaces et ont besoin d'instruction/de soutien supplémentaires pour satisfaire aux exigences de l'UIS.

Poste de AC-I

Est-ce qu'il y a suffisamment d'AC-I pour soutenir les activités de l'unité?

R8 – Les AC-I complètent et soutiennent les opérations de l'unité. Ils interagissent souvent avec les délinquants de la même manière qu'un AC-II s'ils sont régulièrement affectés à l'UIS.

Q9 – Est-ce qu'il y a des problèmes relatifs à l'UIS qui ont été soumis au Comité de santé et de sécurité et n'ont pas encore été résolus? Veuillez expliquer.

A9 – Aucune concernant l'UIS, mais le SESJ a déposé une plainte en vertu de l'article 127 du CCT concernant les salles d'entrevue de l'unité 5 et a menacé de déposer une plainte en vertu de l'article 127/128 du CCT en raison du manque de caméras dans l'unité 5 et dans les salles de programmes de l'avant.

Q10 – Est-ce qu'une réaffectation des CX en place (mêmes ressources, mais différents quarts de travail) faciliterait la gestion de la charge de travail? Dans l'affirmative, veuillez expliquer en précisant quel poste (GC, AC-II, AC I).

R10 – L'alignement des AC-I et AC-II fonctionne bien. Il y a certains changements d'alignement qui profiteraient au groupe des gestionnaires correctionnels. Un changement d'horaire a été proposé.

Q11 – Dans les unités situées au même endroit, les agents de l'extérieur de l'UIS aident-ils régulièrement aux activités quotidiennes de l'UIS? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.

R11 – Actuellement, l'unité utilise son propre personnel. Il arrive que des agents affectés ailleurs soient affectés à l'UIS à des fins de supervision.

Q12 – Des agents qui ne sont pas affectés à l'UIS sont-ils régulièrement redéployés ou appelés à faire des heures supplémentaires dans le cadre d'un poste supplémentaire de travail pour aider aux activités de l'UIS? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.

R12 – Les agents ne sont pas placés à un poste de service supplémentaire pour aider l'UIS pendant les heures supplémentaires. S'il y a des postes vacants du personnel en congé, ils sont pourvus par des heures supplémentaires en cas de besoin de personnel.

Q13 – Consultez le tableau ci-joint intitulé « Annexe I – Validation des normes préliminaires pour les UIS ».

Si le dénombrement moyen dans votre UIS représentait 90 % de sa capacité, serait-il toujours possible d'accorder au moins quatre heures en dehors des cellules?

R13 – Actuellement, la validation des normes préliminaires de l'UIS n'est pas exacte. Le graphique indique que nous avons 48 cellules, ce qui n'est pas le cas. Comme nous avons été déplacés de l'unité 6, le nombre de nos lits est limité à 24 cellules. Si tous les détenus

acceptaient les offres de programmes et de loisirs au minimum de 4 heures hors de la cellule, dont 2 heures d'interaction sociale, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs requis et la situation ne serait pas viable.

Quelle serait l'incidence sur les activités comme les programmes, les loisirs et la gestion des cas?

R13 – Il n'y a pas assez de salles de programme, d'agents de programme et d'heures dans la journée si tous les délinquants acceptaient de passer le temps qui leur est accordé hors de leur cellule. Toutes les activités seraient affectées. L'augmentation du nombre d'espaces et du personnel affecté aux programmes permettrait à l'Établissement d'Edmonton d'accroître son offre de programmes sociaux et d'activités de loisirs.

Si une capacité de 90 % n'est pas jugée viable par rapport au modèle de financement des CX en place, quel pourcentage de capacité serait approprié?

R13 – L'infrastructure et le nombre d'agents de programmes disponibles sont la principale cause de préoccupation. L'Établissement d'Edmonton a actuellement un poste d'agent de programme communautaire vacant.

Plus de la moitié des détenus de l'UIS ne sont pas compatibles entre eux. Cela empêche plusieurs d'entre eux de participer aux programmes et aux activités en tant que groupe. Avec une capacité de 90 %, l'Établissement d'Edmonton a du mal à proposer un temps de sortie de cellule au-delà des 4 heures actuellement offertes. Des ressources supplémentaires en CX pourraient être utilisées pour aider à inciter les délinquants à participer à des activités hors cellule au-delà des exigences minimales.

Q14 – D'après le dénombrement moyen actuel et les activités de l'UIS, est-il possible de procéder à un ajustement opérationnel d'un ou de plusieurs postes? Est-ce que des ajustements opérationnels ont été effectués pour certains postes? Dans l'affirmative, à quelle fréquence?

R14 – Les postes n'ont pas été ajustés sur le plan opérationnel. Bien que le dénombrement de l'UIS fluctue quotidiennement et hebdomadairement, l'absence de regroupements importants de détenus a un impact sur l'exploitation de l'unité à un point tel qu'il n'est pas possible de réduire les effectifs. Une fois que l'exploitation de l'Établissement sera revenue à la normale, il sera difficile de gérer la routine opérationnelle de l'UIS en raison du volume de déplacements des différentes unités de l'Établissement en plus de l'UIS.

Autres renseignements

Q15 – Est-ce qu'il y a des questions pertinentes qui n'ont pas été incluses dans le questionnaire? Veuillez fournir des commentaires, le cas échéant.

R15 – L'infrastructure et l'incapacité de faire des exercices et de programmer des groupes plus grands ont une incidence grave sur la capacité des établissements à offrir les meilleurs services possibles aux délinquants.

En raison des populations multiples que nous avons dans l'établissement, lorsque des détenus sont transférés dans l'UIS, nous avons du mal à créer/appuyer des groupes de détenus qui pourraient suivre des programmes et se récréer ensemble. Notre situation actuelle en est un bon exemple. Bien que nous n'ayons que 15 détenus, nous avons 11 groupes distincts (un groupe de trois, deux groupes de deux et les 8 détenus sans groupe qui se récréent tout seuls). Les détenus qui ne font pas partie d'un groupe social sont moins susceptibles de satisfaire à leurs exigences en matière de sortie de cellule et ne manifestent pas d'intérêt pour les possibilités de programmes sociaux ou correctionnels.

De plus, étant donné les pressions exercées sur la gestion de la population au sein de l'établissement, lorsqu'un délinquant est transféré à l'UIS et qu'il est jugé incapable de réintégrer son unité précédente, un transfert involontaire hors de l'établissement d'Edmonton est souvent la seule option, ce qui entraîne des séjours à plus long terme dans l'UIS.

Compte tenu des réalités de la gestion de la population, l'Établissement d'Edmonton ne sera pas en mesure de gérer une augmentation au-delà de 24 détenus dans l'UIS, peu importe l'emplacement de l'UIS, sans une augmentation importante du personnel d'intégration (GEI, ALCE, APS, ALA et APC) en plus du personnel opérationnel (GC et CX) afin de soutenir l'augmentation des déplacements.

Q16 – Lorsque vous avez sollicité l'opinion d'autres personnes pour remplir ce questionnaire, y avait-il des opinions divergentes? Veuillez expliquer.

R16 – *Il n'y a pas d'opinions divergentes connues.*

Questionnaire pour l'exercice de validation des Normes préliminaires sur le déploiement des CX pour les UIS

Note aux personnes qui remplissent ce questionnaire : Le questionnaire est destiné à recueillir des renseignements généraux et, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des renseignements facilement disponibles, comme des pourcentages exacts, une échelle peut être établie (par exemple, entre 15 % et 25 %).

Nom de l'établissement : Établissement de Stony Mountain

Activités des détenus

Entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 mai 2020 :

Q1 – Indiquez le nombre de jours où au moins un détenu n'a pas pu passer au moins quatre heures en dehors de sa cellule, dont deux heures de contact réel.

Zéro – tous les délinquants se sont vus offrir un minimum de 4 heures en dehors de leur cellule, et au moins deux de ces heures comprennent des possibilités de contact réel avec d'autres personnes. L'obligation légale d'offrir ces possibilités a été respectée dans tous les cas, chaque jour depuis le lancement de l'UIS.

Pendant ces jours, combien de détenus en moyenne n'ont pas bénéficié de ces droits? S.O.

De façon générale, y a-t-il une différence dans les occurrences entre la semaine et la fin de semaine

Les détenus se voient proposer davantage d'interventions et d'activités culturelles pendant la semaine de travail, et l'accent est davantage mis sur les périodes de récréation en groupe pendant les fins de semaine et les vacances. Les détenus consacrent généralement leur temps à faire de l'exercice et à interagir avec leurs groupes de loisirs compatibles le soir et les fins de semaine, et notre population a tendance à s'engager plus activement dans les interventions qui sont offertes pendant la semaine de travail.

Q2 – En général, quel est le pourcentage moyen de détenus auxquels des activités ont été proposées, mais qui ont refusé de participer à certaines de ces activités, ce qui fait qu'ils ont eu moins de quatre heures en dehors de leur cellule et moins de deux heures de contact réel?

De façon générale, y a-t-il une différence dans les occurrences entre la semaine et la fin de semaine

Du 1^{er} mars au 30 juin, il y a eu 75 cas où un détenu n'a pas accepté suffisamment de possibilités offertes pour satisfaire à l'exigence de 2 ou 4 heures. 27 de ces cas (36 %) se sont produits durant les fins de semaine.

Q3 – En général, quel est le pourcentage moyen des détenus de l’UIS qui sortent de leur cellule plus de :

- 4 heures – 85 – 90 %
- 5 heures – 65 – 75 %
- 6 heures – 50 – 60 %
- 7 heures – 35 – 45 %
- 8 heures – 25 – 30 %

De façon générale, y a-t-il une différence dans les occurrences entre la semaine et la fin de semaine

De façon générale, le pourcentage de détenus qui acceptent les offres reste constant, quel que soit le jour de la semaine. Les détenus qui participent généralement moins aux interventions proposées quotidiennement ont tendance à participer plus systématiquement aux activités culturelles et aux cérémonies autochtones lorsqu’elles ont lieu dans l’unité. Dans ces cas, lorsque des activités culturelles autochtones sont proposées, le pourcentage de temps passé hors de la cellule augmente de manière significative, car ils participent à ces activités plutôt qu’à d’autres.

Q4 – Concernant les détenus qui passent moins de quatre heures par jour en dehors de leur cellule, quel pourcentage d’entre eux ont eu moins de :

- 2 heures d’interactions humaines 2 - 5 %
- 2 heures d’activité
 - 1 heure d’activité à l’extérieur (à l’intérieur en cas de mauvais temps) 70 - 80 %

Q5 – Concernant la prestation des programmes, quel est le taux de participation global des détenus aux programmes par rapport au nombre d’effectifs responsables de la prestation des programmes? Y a-t-il des variations dans le taux de participation aux activités suivantes?

- Programmes de loisirs structurés (agents des programmes sociaux)
 - Nous avons constaté que la plupart des délinquants préfèrent passer leur temps libre avec d’autres détenus dans leurs groupes de loisirs. Par conséquent, nos agents des programmes sociaux ont principalement concentré leur temps de loisir structuré sur les personnes regroupées seules afin de s’assurer que les heures requises de contact réel sont respectées. Les agents des programmes sociaux contribuent aux activités du groupe en facilitant les sports, l’exercice, les jeux et d’autres activités sociales. Nous avons essayé plusieurs approches pour offrir des loisirs structurés par l’APS aux détenus de manière individuelle, en groupe, et par affectation. Nous avons constaté que l’utilisation la plus efficace de nos ressources d’APS était de faire en sorte que l’APS de l’équipe soit présent dans l’unité et réponde aux besoins de chaque groupe, et que l’APS concentre son attention sur ceux qui ne sont pas compatibles avec un

groupe ou un individu dans l'UIS et ceux qui ont des difficultés particulières à accepter les offres de temps en dehors de leur cellule. Aucun détenu de l'UIS n'est privé de programmes de loisirs structurés et de contacts avec les APS en raison d'une capacité limitée.

- Programmes correctionnels (agents de programmes communautaires)
 - Chaque détenu est affecté soit au MM-UIS soit au MM-UIS-I lors de son transfert dans l'UIS. Parfois, lorsqu'un délinquant est transféré à l'UIS alors qu'il est en train de suivre un module du programme MPCI, l'ACP de l'UIS reprend le module là où le délinquant l'a laissé et le complète. Une fois complété, l'ACP fera passer le délinquant au MM-UIS. Chaque ACP a été en mesure d'offrir 1 à 3 séances de MM-UIS par jour, dont 1 à 2 ont été refusées par les délinquants. Autrement dit, environ 50 % des offres d'intervention sont refusées, et environ 80 % de ces refus se produisent lorsque la cour est une option d'activité dans le même créneau horaire. Lorsqu'une séance du programme est refusée, elle est reportée et non annulée. Dans des conditions normales de fonctionnement, avant la pandémie, les ACP sont généralement en mesure d'assurer 3 séances par semaine pour chaque délinquant dont ils ont la charge. Nous avons constaté que le taux de refus de participation au MM-UIS augmente considérablement lorsque le détenu a la possibilité de rester dans la cour pour faire des exercices au lieu de mettre fin à son temps de cour pour participer au programme. Notre meilleure réussite a été de planifier l'horaire de programme autour des périodes prévues pour la cour/les exercices. Il semble qu'une charge de travail de 8 à 12 délinquants par ACP est plus facilement gérable en temps normal. Compte tenu de la réduction du personnel tout au long de la pandémie, les ACP se sont également concentrés sur les personnes ayant besoin de temps en dehors de la cellule et sur celles qui n'ont pas réussi à rejoindre un groupe de récréation compatible. Avec une programmation à 50 %, les ACP ont été en mesure de gérer confortablement des dossiers de 4 à 8 détenus, et nous avons donné la priorité à ceux qui sont prêts à s'engager dans le MM-UIS. Nous n'avons pas eu à mettre en place des systèmes de liste d'attente en raison d'un intérêt dépassant les ressources disponibles.
- Programmes de services de spiritualité
 - Les ALA proposent quotidiennement des cérémonies de purification (« smudging ») et le taux de participation à ce type d'activité est supérieur à 80 %. Les aînés organisent également des cérémonies régulières, comme les cérémonies du calumet. Avant la pandémie, les aînés organisaient également 2 à 3 cérémonies de tente à suer par jour. Les taux de participation à la cérémonie du calumet et à la cérémonie de tente à suer ont toujours atteint 90 à 95 %.

- Programmes scolaires et d'éducation
 - L'enseignant de l'UIS se voit attribuer des cas en fonction des résultats du test ÉCRA et il semble que le taux de participation corresponde à sa disponibilité en situation normale.

Est-ce que le taux de participation des détenus aux programmes indique que l'établissement doit accorder du temps supplémentaire pour les loisirs structurés afin de garantir que les détenus passent au moins quatre heures en dehors de leur cellule?

Oui, nous avons employé plusieurs stratégies et continuons d'innover pour encourager les délinquants à passer le temps nécessaire hors de leur cellule lorsque leur engagement dans les interventions disponibles est faible.

Quelles autres activités l'unité a-t-elle proposées aux détenus pour garantir qu'ils passent au moins quatre heures en dehors de leur cellule?

Emploi à l'unité, interventions individuelles, jeux de société, téléviseurs en aire commune.

Le taux de participation des détenus à certains programmes est-il limité à cause du manque de personnel pour la prestation des programmes?

Lorsque l'effectif est complet (pré-pandémie), le taux de participation ne semble pas être limité par la disponibilité du personnel chargé de l'exécution du programme.

Infrastructure de l'établissement

Q6 – L'infrastructure actuelle de l'UIS soutient-elle l'exploitation de l'UIS? Veuillez inclure les éléments suivants dans vos commentaires.

- Cours extérieures – Nous disposons de 6 cours extérieures, d'une zone centrale que nous pouvons utiliser pour des groupes plus grands, et d'une aire culturelle adjacente aux cours extérieures.
- Loisirs à l'intérieur (y compris en cas de mauvais temps) – Nous disposons actuellement de 4 aires de loisirs internes qui sont entièrement abritées et situées hors du périmètre. En outre, nous disposons de deux cours de récréation internes fermées avec un plafond ouvert. Pour être utilisés entièrement en cas de mauvais temps, les plafonds ouverts devront être fermés, comme indiqué dans la phase actuelle des changements planifiés à apporter à l'infrastructure de l'unité.
- Prestation des programmes - Nous avons actuellement 4 salles qui sont utilisées pour les entrevues, les programmes et les activités de programmes sociaux. Il arrive que le personnel soit obligé d'utiliser une salle de loisirs pour des entrevues ou des interventions à des moments où les salles prévues pour les entrevues sont occupées.
 - Salles d'entrevue – Les salles dont nous disposons pour les entrevues et pour la prestation des programmes sont interchangeables en fonction de leur utilité.

- Autre – Nous disposons d’une salle sans contact, séparée par un verre de sécurité et un plateau à documents, à utiliser dans les situations nécessitant une barrière physique. Un téléphone est installé sur l’un des côtés de cette salle sans contact, et comme nous ne requérons que très rarement l’utilisation de barrières physiques dans l’UIS, cette salle sert principalement aux détenus à faire des appels aux avocats ou des appels qui sont autrement urgents, selon l’approbation des agents et/ou de l’EGC.

Y a-t-il des activités auxquelles la participation des détenus est limitée à cause de l’absence d’espace ou d’infrastructure?

En général, le personnel a été en mesure de coordonner les entrevues, l’exécution des programmes et le temps libre entre les espaces disponibles. Cependant, avec l’augmentation de la population de l’UIS au cours des deux derniers mois (une augmentation d’une moyenne de 16 détenus de l’UIS en janvier à notre moyenne actuelle de 29), ainsi qu’une augmentation significative de la population dans les aires d’isolement préventif pour l’admission, la DP et la COVID-19 (en moyenne 20 à 30 détenus supplémentaires qui ne font pas partie de l’UIS), la demande de salles d’entrevue a augmenté de manière significative afin d’accommoder les agents d’admission et les agents de libération conditionnelle de la population générale qui ont besoin d’accéder aux espaces d’entrevue, tout en coordonnant les activités liées à l’UIS.

Q7 – Y a-t-il de nouveaux changements prévus dans l’infrastructure qui permettront de mieux soutenir les activités de l’unité?

Oui, il y a des projets de construction importants qui ont été interrompus par la pandémie. La réalisation de ces travaux permettra une augmentation de 4 salles à usage polyvalent. Nous pourrions utiliser ces espaces pour les loisirs, les salles d’entrevue et pour la prestation des programmes.

Dotation des CX – Normes préliminaires

Q8 – De façon générale, les tâches et les responsabilités des AC-I, des AC-II et des GC sont-elles clairement définies? Veuillez expliquer.

Gestionnaire correctionnel (GC)

Est-ce que deux GC suffisent pour soutenir l’exploitation de l’unité?

Nous fonctionnons actuellement avec 3 GC. L’un d’eux travaille du lundi au vendredi pendant la journée, tandis que les deux autres ont un horaire de travail par roulement. Les horaires de travail sont de 1000 h à 2200 h.

Le GC de l’équipe de jour est chargé de la plupart des tâches quotidiennes et du travail administratif du poste de GC, il s’entretient avec les détenus qui sont transférés à l’UIS et il coordonne les groupes de récréation des détenus. Les GC du soir aident à toutes les tâches; toutefois, ils ont joué un rôle essentiel en veillant à ce que la routine fonctionne efficacement à tout moment et à assurer que les délinquants bénéficient des occasions

requis pour passer du temps en dehors de leur cellule. Il n'y a pas de moment inactif pour les GC le soir ou pendant les fins de semaine.

Combien d'heures sont jugées nécessaires pour effectuer les tâches administratives et opérationnelles jours de la semaine et les fins de semaine?

Compte tenu des fonctions de supervision qui sont requises en dehors des heures de travail, deux GC en alternance sont nécessaires les fins de semaine de 1000 h à 2200 h.

Y a-t-il des activités ou des journées pour lesquelles la charge de travail est plus importante? Dans l'affirmative, quelles activités ou quelles journées?

Les tâches requises ne correspondent pas à un jour précis, mais la charge de travail est proportionnelle au nombre de délinquants résidant dans l'UIS. De plus, tout en gérant une unité au sein d'une unité, les responsabilités relatives à la population hors de l'UIS exigent une attention constante de la part du GC.

Poste de AC-II

Est-ce qu'il y a suffisamment d'AC-II pour soutenir les activités de l'unité? Veuillez expliquer.

Les AC-II assument-ils les responsabilités quotidiennes de gestion et d'exécution des activités opérationnelles?

Oui, les AC-II sont chargés d'exécuter la routine et de s'assurer que les heures de routine sont respectées pour chaque groupe de détenus. Ils coordonnent les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des unités pour toutes les interventions. Ils s'assurent que les activités sont saisies dans le système ELT et avisent le GC si des modifications sont nécessaires dans le système. Ils s'assurent également que des notes appropriées sont saisies dans l'application ELT. L'AC-II s'assure également que toutes les exigences quotidiennes en matière de sécurité sont documentées.

Poste de AC-I

Est-ce qu'il y a suffisamment d'AC-I pour soutenir les activités de l'unité?

Oui, les AC-I se chargent de tous les déplacements et des exigences de sécurité. Ils interagissent quotidiennement avec les détenus sur le terrain et utilisent l'appareil portable pour saisir les activités et les notes. Les AC-I escortent les détenus de l'unité vers divers endroits, comme la salle de clinique pour des raisons médicales, les salles d'entrevue pour le personnel d'intervention, et les aires de récréation pour leurs temps de cour et d'exercice prévus.

Q9 – Est-ce qu'il y a des problèmes concernant l'UIS qui ont été soumis au Comité de santé et de sécurité et qui ne sont pas encore résolus? Veuillez expliquer.

Aucun.

Q10 – Est-ce qu'une réaffectation des CX en place (mêmes ressources, mais différents quarts de travail) faciliterait la gestion de la charge de travail? Dans l'affirmative, veuillez expliquer en précisant quel poste (GC, AC-II, AC-I).

Le fait d'avoir plus d'un AC-II pourrait contribuer à améliorer la qualité des notes d'activité et des saisies dans l'application ELT pour chaque détenu, à titre de mesure de contrôle de la qualité. L'AC-II supplémentaire fournirait un niveau de supervision avant l'examen par le GC, en traitant de préférence les problèmes de qualité **au niveau local**.

Q11 – Dans les unités situées au même endroit, les agents de l'extérieur de l'UIS aident-ils régulièrement aux activités quotidiennes de l'UIS? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.

Nous gérons une unité au sein d'une unité et tout le personnel prévu pour assister l'unité est du personnel de l'UIS. Une telle planification a permis la mise en place d'un horaire des CX favorable, ce qui contribue à rendre une unité difficile plus attrayante pour les travailleurs. Cela contribue également à maintenir la stabilité de l'unité, en assurant la cohérence.

Q12 – Des agents qui ne sont pas affectés à l'UIS sont-ils régulièrement redéployés ou appelés à faire des heures supplémentaires dans le cadre d'un poste supplémentaire de travail pour aider aux activités de l'UIS? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.

La seule circonstance où le personnel qui ne fait pas partie de l'UIS est déployé dans l'unité est lorsque le tableau des effectifs quotidiens ne permet pas d'avoir une équipe complète de personnel régulier de l'UIS.

Q13 – Consultez le tableau ci-joint intitulé « Annexe I – Validation des normes préliminaires pour les UIS ».

Si le dénombrement moyen dans votre UIS représentait 90 % de sa capacité, serait-il toujours possible d'accorder au moins quatre heures en dehors des cellules?

Il serait très difficile d'y parvenir régulièrement. Nous fonctionnons actuellement à environ 75 % de notre capacité (30/40) et nous n'avons pas été en mesure de garantir que 100 % des détenus sortent de leur cellule pendant au moins 4 heures tous les jours. Nous avons été en mesure d'offrir plus que les 4 heures requises dans tous les cas; cependant, à mesure que la population augmente, le temps disponible dans la journée ne permet pas de proposer autant d'offres que nous aurions pu le faire autrement. Les détenus refuseront souvent certaines offres et en accepteront d'autres. Pour respecter l'exigence des 4 heures, il est donc important que nous soyons en mesure de faire autant d'offres que possible.

Les détenus qui sont engagés et qui acceptent la plupart des offres dépassent toujours largement, et dans de nombreux cas doublent l'exigence de 4 heures. Un autre facteur qui affecte notre capacité à faire plus d'offres est le nombre de groupes de récréation compatibles qui existent sur le terrain. Avec des groupes plus grands (et donc moins nombreux), il est possible de faire plus d'offres, car la routine opérationnelle permettra de disposer de blocs de temps plus longs et plus fréquents pour chaque groupe.

Quelle serait l'incidence sur les activités comme les programmes, les loisirs et la gestion des cas?

Lorsque la population est plus nombreuse et qu'il y a plus de groupes, par opposition à des groupes plus grands, les déplacements peuvent également devenir un problème. Comme les différents groupes ont tendance à être incompatibles entre eux, le déplacement des détenus individuels vers et depuis les entrevues ou les séances de programme nécessite que les autres délinquants soient renvoyés dans leurs cellules pour la durée du déplacement. Ce processus peut être long, et constitue une utilisation inefficace du temps des programmes et des agents de gestion de cas.

Si une capacité de 90 % du dénombrement des détenus n'est pas jugée viable par rapport au modèle de financement des CX en place, quel pourcentage de capacité serait donc viable?

Avec le modèle de financement actuel des CX, nous avons été en mesure de gérer de façon étroite tous les besoins de la majorité des détenus, la plupart du temps, tout en fonctionnant à 75 % de notre capacité. Nous fonctionnons à 75 % de notre capacité depuis environ 5 semaines.

Q14 – D'après le dénombrement moyen actuel et les activités de l'UIS, est-il possible de procéder à un ajustement opérationnel d'un ou de plusieurs postes? Est-ce que des ajustements opérationnels ont été effectués pour certains postes? Dans l'affirmative, à quelle fréquence?

Non.

Autres renseignements

Q15 – Est-ce que certaines questions pertinentes n'ont pas été incluses dans le questionnaire? Veuillez fournir des commentaires, le cas échéant.

Non.

Q16 – Lorsque vous avez sollicité l'opinion d'autres personnes pour remplir ce questionnaire, y avait-il des opinions divergentes? Veuillez expliquer.

Aucune opinion divergente. Le consensus est que les détenus ont tendance à s'impliquer davantage dans les interventions disponibles pendant la journée au cours de la semaine de

travail, et qu'il y a une forte préférence pour les activités de cour, d'exercice et de récréation le soir et les fins de semaine.

Weckert Sherilyn (PRA)

From: Neil Kathy (PRA)
Sent: June 24, 2020 2:53 PM
To: Taillefer Sophie (NHQ-AC)
Cc: Gonzo James (PRA)
Subject: FW: SIU Resources

Sophie,

The below allocation is accurate.

Sorry for the delay.

Kathy Neil

A/Assistant Deputy Commissioner, Correctional Operations (ADCCO), Prairie Region
Sous-commissaire adjoint, Opérations correctionnelles (SCAOC), Bureau régional des Prairies
Correctional Services of Canada | Service correctionnel du Canada
email: Kathy.Neil@csc-scc.gc.ca
Telephone/ Téléphone : (306)659-9233
Facsimile: (306)659-9314 | Télécopieur: (306)659-9314
Government of Canada | Gouvernement du Canada

From: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC)
Sent: June 24, 2020 2:48 PM
To: Neil Kathy (PRA)
Cc: Gonzo James (PRA)
Subject: RE: SIU Resources

Looks good Kathy.

From: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 24, 2020 2:14 PM
To: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) <Nathalie.Dufresne-Meek@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>
Subject: FW: SIU Resources

Nathalie,

This looks accurate to me. Any comments?

Kathy

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 24, 2020 11:49 AM
To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>; Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>
Cc: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>
Subject: FW: SIU Resources

Hi,

This is a follow-up. Did you have a chance to verify the information?
 Could you please confirm that the resources include in the costing represent the needs?

My DG inform me that ACCOP is requesting an update on the status of this request. Following your confirmation we will go head with a recommendation to the CFO & SDC.

Thanks!

Sophie

Sophie Taillefer
 Gestionnaire, planification financière et budget
 Allocation des ressources
 Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting
 Resource Allocation
 Correctional Service Canada / Government of Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC)
Sent: June 17, 2020 10:31 AM
To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>; Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>
Cc: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>; Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA>
Subject: FW: SIU Resources

Bonjour,

Following your request below, please find attached the detail of RMB costing (Excel file) for the extension of the implementation team and the new permanent team under COP.
 As you will see, in the Excel file, the initial plan is presented on the left side and the revised resource requirement on the right side. Could you please verify and confirm that the resource requirement on the right side represents the plan?

Summary of the budget request

TFC Budget Requirement for 2020-2021	FTE	Salary	O&M	Total
Costing Implementation Team (Full year)	4.25		\$292,000	
Other source of funds				
Funding from Health (Salary of EX-01 implementation team)	1.00			
Budget Needed	3.25		\$292,000	
TFC Budget allocated April 1 st 2020 (implementation team half year)	2.50		\$232,000	
Additional TFC Budget required for 2020-2021	0.75	\$59,686	\$60,000	\$119,686

s.19(1)

TFC Budget Requirement for 2020-2021	FTE	Salary	O&M	Total
Costing COP Permanent Team	10.25		\$14,043	
Other source of funds				
Funding from COP (4 AS-05 already in COP org. Chart)	4.00		\$5,480	
Budget Needed	6.25		\$8,563	
TFC Budget allocated April 1 st 2020	0.00		\$0	
Additional TFC Budget required for 2020-2021	6.25	\$572,930	\$8,563	\$581,492

Total Additional TFC Budget required for 2020-2021	7.00	\$632,616	\$68,563	\$701,178
---	-------------	------------------	-----------------	------------------

If the information is correct, I can confirm that we will have sufficient TFC funding to support the proposal for this fiscal year and on-going. Internal services will be use to finance this request.

As usual, the next step will be to obtain SDC approval on the additional budget distribution. RMB will submit a MEMO for CFO and SDC approval following your review and confirmation.

Thanks!

Sophie

Sophie Taillefer

Gestionnaire, planification financière et budget
 Allocation des ressources
 Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting
 Resource Allocation
 Correctional Service Canada / Government of Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

From: Neil Kathy (PRA)
Sent: June 10, 2020 12:36 PM
To: Taillefer Sophie (NHQ-AC)
Cc: Lalonde Benoit (NHQ-AC) ; Roussin Stephane (NHQ-AC) ; Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC)
Subject: RE: SIU Resources

Sophie,

Please see responses below. Let me know fi you have any additional questions.

Kathy Neil
 Executive Director, Structured Intervention Units/directrice exécutive, mise en oeuvre des unités d'intervention structurée (UIS)
 Correctional Service Canada (CSC) Service correctionnel Canada (SCC)
 340 Laurier Avenue West/340 , Avenue Laurier Ouest
 Telephone/Téléphone: 613-947-7446
 Cell/Cellulaire: 306-960-0257

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 10, 2020 9:39 AM
To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA>; Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>
Subject: FW: SIU Resources

Bonjour Kathy,

We are working on the costing of the proposal and I need some clarification :

- In your email you mentioned that the AS-05 are actually funded under COP – Security (4 AS-05 and 2 AS-04). I was wondering if the intention is to transfer the funding, from COP security to this new team? Or create 6 new positions 100% funded with TFC Budget. This will change the budget requirement.
 - The intent will be to transfer funding for the 4 AS-05 to the new team. As such there would be a requirement for two new ones.
- You mentioned that Sundeep salary will be financed by Health for 2020-21. Could you confirm that we can reduce the actual budget for the implementation team? Health will use their actual budget to pay the salary.
 - That is correctIf yes, we will consider this reduction against the additional budget requirement for the implementation team.
- As per my understanding the permanent funding requirements at NHQ to support the SIUs will be under COP sector, correct?
 - That is correct

The funding for the IEDMs will also be permanent. It should be confirmed with ACCOP if this funding will or will not also be moved under ACCOP. I believe this conversation is occurring now.

Thanks!

Sophie

Sophie Taillefer
Gestionnaire, planification financière et budget
Allocation des ressources
Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting
Resource Allocation
Correctional Service Canada / Government of Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

-----Original Message-----

From: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>
Sent: June 8, 2020 1:26 PM
To: Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>; Fiore Steven (NHQ-AC) <Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>
Subject: FW: SIU Resources

Stéphane

-----Original Message-----

From: Fiore Steven (NHQ-AC) <Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 8, 2020 9:53 AM
To: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>
Subject: FW: SIU Resources

I will call you about this shortly

Steve Fiore
613-992-8432
Cell: 613-614-8807

-----Original Message-----

From: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 8, 2020 9:31 AM
To: Fiore Steven (NHQ-AC) <Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) <Nathalie.Dufresne-Meek@CSC-SCC.GC.CA>; Gratton France (PRA) <France.Gratton@CSC-SCC.GC.CA>
Subject: FW: SIU Resources

Good Morning,

In follow up to the conversation on Friday.

The SIU has received funding this fiscal year as follows;

Classification Months FTE Status

EX02 6 0.5 [REDACTED] ending June 15/20 - Kathy Neil
EX01 12 1.0 [REDACTED] - Sundeep (Health is paying for Sundeep)
AS06 6 0.5 [REDACTED] from the Prairies - James Gonzo
AS06 6 0.5 [REDACTED] from Security -Jennifer Hitchcock

The above noted temporary funding was only forecasted as a half a year requirement however at this time it is anticipated to be required until approximately 2022 - 2023. Manon Bisson (AS08) was not forecasted in the above as it was believed her [REDACTED]

The below noted requirements are supported to become permanent funding requirements at NHQ in order to support the SIUs. The AS05 positions were only forecasted as 0.8 of an FTE this year as we anticipated it would take some time to fill all the positions.

Classification Months FTE Status Current Incumbent

EX01 12 1.0 Permanent Vacant
AS01 12 1.0 Permanent Benjamin Offei-Awuku [REDACTED]
AS06 12 1.0 Permanent Corinne Vitozzi - [REDACTED]
AS06 12 1.0 Permanent Vacant
AS05 10 0.8 Permanent Lauren Wilson at the AS - 04 level.

AS05 10 0.8 Permanent Vacant

AS05 10 0.8 Permanent Vacant

I have attached the draft proposed organizational chart for your reference. You will note the organization chart has 6 AS-05 identified. Four of those positions are already funded in the security portfolio and the other is the AS04 on the organization chart. We still need to confirm the classification of the proposed position.

Can you advise if we will have sufficient funding to support the above proposed governance this fiscal year and going forward?

Please let me know if you have any questions or concerns.

Thank you,

Kathy Neil

Executive Director, Structured Intervention Units/directrice exécutive, mise en oeuvre des unités d'intervention structurée (UIS) Correctional Service Canada (CSC) Service correctionnel Canada (SCC)

340 Laurier Avenue West/340 , Avenue Laurier Ouest

Telephone/Téléphone: 613-947-7446

Cell/Cellulaire: 306-960-0257

Weckert Sherilyn (PRA)

From: Neil Kathy (PRA)
Sent: June 24, 2020 2:53 PM
To: Taillefer Sophie (NHQ-AC)
Cc: Gonzo James (PRA)
Subject: FW: SIU Resources

Sophie,

The below allocation is accurate.

Sorry for the delay.

Kathy Neil

A/Assistant Deputy Commissioner, Correctional Operations (ADCCO), Prairie Region
Sous-commissaire adjoint, Opérations correctionnelles (SCAOC), Bureau régional des Prairies
Correctional Services of Canada | Service correctionnel du Canada
email: Kathy.Neil@csc-scc.gc.ca
Telephone/ Téléphone : (306)659-9233
Facsimile: (306)659-9314 | Télécopieur: (306)659-9314
Government of Canada | Gouvernement du Canada

From: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC)
Sent: June 24, 2020 2:48 PM
To: Neil Kathy (PRA)
Cc: Gonzo James (PRA)
Subject: RE: SIU Resources

Looks good Kathy.

From: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 24, 2020 2:14 PM
To: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) <Nathalie.Dufresne-Meek@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>
Subject: FW: SIU Resources

Nathalie,

This looks accurate to me. Any comments?

Kathy

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 24, 2020 11:49 AM
To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>; Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>
Cc: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>
Subject: FW: SIU Resources

Hi,

This is a follow-up. Did you have a chance to verify the information?
 Could you please confirm that the resources include in the costing represent the needs?

My DG inform me that ACCOP is requesting an update on the status of this request. Following your confirmation we will go head with a recommendation to the CFO & SDC.

Thanks!

Sophie

Sophie Taillefer

Gestionnaire, planification financière et budget
 Allocation des ressources
 Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting
 Resource Allocation
 Correctional Service Canada / Government of Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC)
Sent: June 17, 2020 10:31 AM
To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>; Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>
Cc: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>; Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA>
Subject: FW: SIU Resources

Bonjour,

Following your request below, please find attached the detail of RMB costing (Excel file) for the extension of the implementation team and the new permanent team under COP.
 As you will see, in the Excel file, the initial plan is presented on the left side and the revised resource requirement on the right side. Could you please verify and confirm that the resource requirement on the right side represents the plan?

Summary of the budget request

TFC Budget Requirement for 2020-2021	FTE	Salary	O&M	Total
Costing Implementation Team (Full year)	4.25		\$292,000	
Other source of funds				
Funding from Health (Salary of EX-01 implementation team)	1.00			
Budget Needed	3.25		\$292,000	
TFC Budget allocated April 1 st 2020 (implementation team half year)	2.50		\$232,000	
Additional TFC Budget required for 2020-2021	0.75	\$59,686	\$60,000	\$119,686

TFC Budget Requirement for 2020-2021	FTE	Salary	O&M	Total
Costing COP Permanent Team	10.25		\$14,043	
Other source of funds				
Funding from COP (4 AS-05 already in COP org. Chart)	4.00		\$5,480	
Budget Needed	6.25		\$8,563	
TFC Budget allocated April 1 st 2020	0.00		\$0	
Additional TFC Budget required for 2020-2021	6.25	\$572,930	\$8,563	\$581,492

Total Additional TFC Budget required for 2020-2021	7.00	\$632,616	\$68,563	\$701,178
---	-------------	------------------	-----------------	------------------

If the information is correct, I can confirm that we will have sufficient TFC funding to support the proposal for this fiscal year and on-going. Internal services will be use to finance this request.

As usual, the next step will be to obtain SDC approval on the additional budget distribution. RMB will submit a MEMO for CFO and SDC approval following your review and confirmation.

Thanks!

Sophie

Sophie Taillefer

Gestionnaire, planification financière et budget
 Allocation des ressources
 Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting
 Resource Allocation
 Correctional Service Canada / Government of Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

From: Neil Kathy (PRA)
Sent: June 10, 2020 12:36 PM
To: Taillefer Sophie (NHQ-AC)
Cc: Lalonde Benoit (NHQ-AC) ; Roussin Stephane (NHQ-AC) ; Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC)
Subject: RE: SIU Resources

Sophie,

Please see responses below. Let me know fi you have any additional questions.

Kathy Neil
 Executive Director, Structured Intervention Units/directrice exécutive, mise en oeuvre des unités d'intervention structurée (UIS)
 Correctional Service Canada (CSC) Service correctionnel Canada (SCC)
 340 Laurier Avenue West/340 , Avenue Laurier Ouest
 Telephone/Téléphone: 613-947-7446
 Cell/Cellulaire: 306-960-0257

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 10, 2020 9:39 AM
To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA>; Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>
Subject: FW: SIU Resources

Bonjour Kathy,

We are working on the costing of the proposal and I need some clarification :

- In your email you mentioned that the AS-05 are actually funded under COP – Security (4 AS-05 and 2 AS-04). I was wondering if the intention is to transfer the funding, from COP security to this new team? Or create 6 new positions 100% funded with TFC Budget. This will change the budget requirement.
 - The intent will be to transfer funding for the 4 AS-05 to the new team. As such there would be a requirement for two new ones.
- You mentioned that Sundeep salary will be financed by Health for 2020-21. Could you confirm that we can reduce the actual budget for the implementation team? Health will use their actual budget to pay the salary.
 - That is correctIf yes, we will consider this reduction against the additional budget requirement for the implementation team.
- As per my understanding the permanent funding requirements at NHQ to support the SIUs will be under COP sector, correct?
That is correct

The funding for the IEDMs will also be permanent. It should be confirmed with ACCOP if this funding will or will not also be moved under ACCOP. I believe this conversation is occurring now.

Thanks!

Sophie

Sophie Taillefer
Gestionnaire, planification financière et budget
Allocation des ressources
Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting
Resource Allocation
Correctional Service Canada / Government of Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

-----Original Message-----

From: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>
Sent: June 8, 2020 1:26 PM
To: Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>; Fiore Steven (NHQ-AC) <Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>
Subject: FW: SIU Resources

Stéphane

-----Original Message-----

From: Fiore Steven (NHQ-AC) <Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 8, 2020 9:53 AM
To: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>
Subject: FW: SIU Resources

I will call you about this shortly

Steve Fiore
613-992-8432
Cell: 613-614-8807

-----Original Message-----

From: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 8, 2020 9:31 AM
To: Fiore Steven (NHQ-AC) <Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) <Nathalie.Dufresne-Meek@CSC-SCC.GC.CA>; Gratton France (PRA) <France.Gratton@CSC-SCC.GC.CA>
Subject: FW: SIU Resources

Good Morning,

In follow up to the conversation on Friday.

The SIU has received funding this fiscal year as follows;

Classification Months FTE Status

EX02 6 0.5 [REDACTED] ending June 15/20 - Kathy Neil
EX01 12 1.0 [REDACTED] - Sundeep (Health is paying for Sundeep)
AS06 6 0.5 [REDACTED] from the Prairies - James Gonzo
AS06 6 0.5 [REDACTED] from Security -Jennifer Hitchcock

The above noted temporary funding was only forecasted as a half a year requirement however at this time it is anticipated to be required until approximately 2022 - 2023. Manon Bisson (AS08) was not forecasted in the above as it

The below noted requirements are supported to become permanent funding requirements at NHQ in order to support the SIUs. The AS05 positions were only forecasted as 0.8 of an FTE this year as we anticipated it would take some time to fill all the positions.

Classification Months FTE Status Current Incumbent

EX01 12 1.0 Permanent Vacant
AS01 12 1.0 Permanent Benjamin Offei-Awuku [REDACTED]
AS06 12 1.0 Permanent Corinne Vitozzi - [REDACTED]
AS06 12 1.0 Permanent Vacant
AS05 10 0.8 Permanent Lauren Wilson at the AS - 04 level.

AS05 10 0.8 Permanent Vacant
AS05 10 0.8 Permanent Vacant

I have attached the draft proposed organizational chart for your reference. You will note the organization chart has 6 AS-05 identified. Four of those positions are already funded in the security portfolio and the other is the AS04 on the organization chart. We still need to confirm the classification of the proposed position.

Can you advise if we will have sufficient funding to support the above proposed governance this fiscal year and going forward?

Please let me know if you have any questions or concerns.

Thank you,

Kathy Neil

Executive Director, Structured Intervention Units/directrice exécutive, mise en oeuvre des unités d'intervention structurée (UIS) Correctional Service Canada (CSC) Service correctionnel Canada (SCC)

340 Laurier Avenue West/340 , Avenue Laurier Ouest

Telephone/Téléphone: 613-947-7446

Cell/Cellulaire: 306-960-0257

~~WISCKEN SHSHIYA (DCA)~~

From: Neil Kathy (PRA)
Sent: June 24, 2020 2:53 PM
To: Taillefer Sophie (NHQ-AC)
cc: Gonzo James (PRA)
Subject: FW: SIU Resources
Sophie

,
L'allocation ci-dessous est exacte.

Désolé pour le retard.

Kathy Neil

A/Assistant Deputy Commissioner, Correctional Operations (ADCCO), Prairie Region
Sous-commissaire adjoint, Opérations correctionnels (SCAOC), Bureau régional des Prairies
Correctional Services of Canada | Service correctionnel du Canada email: Kathy.Neil@csc-scc.gc.ca Telephone/ Téléphone : (306)659-9233
Facsimile: (306)659-9314 | Télécopieur: (306)659-9314
Government of Canada | Gouvernement du Canada

From: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC)
Sent: June 24, 2020 2:48 PM
To: Neil Kathy (PRA)
Cc: Gonzo James (PRA)
Objet : RE : Ressources UIS

Ça va, Kathy.

From: Neil Kathy (PRA)
Sent: June 24, 2020 2:14 PM
To: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) <Nathalie.Dufresne-Meek@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca> .Subject:
FW : Ressources UIS

Nathalie,

Cela me semble exact. Des commentaires?

Kathy

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 24, 2020 11:49 AM

To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>; Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>
 Cc: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca> Subject: FW: SIU Resources

Ceci est un suivi. Avez-vous eu l'occasion de vérifier les informations?
 Pourriez-vous confirmer que les ressources incluses dans l'établissement des coûts représentent les besoins?

Mon DG m'informe que le CAOPC demande une mise à jour sur l'état de cette demande. Suite à votre confirmation, nous vous ferons une recommandation au DPF et au SCP.

Merci!

Sophie

Sophie Taillefer

Gestionnaire, planification financière et budget

Allocation des ressources

Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting

Resource Allocation

Correctional Service Canada / Government of Canada sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC)

Sent: June 17, 2020 10:31 AM

To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>; Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>

Cc: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>; Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSCSCC.GC.CA>

Objet : FW : Ressources de l'UIS

Bonjour,

À la suite de votre demande ci-dessous, veuillez trouver ci-joint le détail des coûts du BGR (fichier Excel) pour l'extension de l'équipe de mise en œuvre et de la nouvelle équipe permanente sous OPC.

Comme vous le verrez, dans le fichier Excel, le plan initial est présenté à gauche et les besoins en ressources révisés à droite. Pourriez-vous vérifier et confirmer que le besoin en ressources sur le : côté droit représente le plan?

Résumé de la demande de budget

Besoins budgétaires de la TSCF pour 2020-2021	ETP	Salaire		Total
Équipe de mise en œuvre des coûts (année complète)	4,25		\$ 292 000 \$	
Autre source de fonds				
Financement de la santé (salaire de l'équipe de mise en œuvre de l'EX-O1) Budget nécessaire	1,00		\$	
Budget de la TSCF alloué le 1 ^{er} avril 2020	3,25		\$ 292 000 \$	
	2,50		\$ 232 000 \$	
	0,75		\$	

s.19(1)

Besoins budgétaires de la TSCF pour 20 209 021	ETP	Salaire		Totàl
Équipe permanente de la Conférence des Parties chargée des coûts	10,25			
<u>Autre source de fonds</u>	4,00			
Financement de la OPC (4 AS-05 déjà en cop org. Graphique) Budget nécessaire	6,25		14 043 \$	
<u>Budget de la TSCF alloué le 1^{er} avril 2020</u>	0,00		5 480 \$	
<u>Budget supplémentaire nécessaire pour 2020-2021</u>	6,25		8 563 \$	
			0 \$	
			8,56 \$ \$	
Budget supplémentaire total requis pour 2020-2021	7,00	632 616 \$	68 563 \$	701 178 \$

Si l'information est exacte, je peux confirmer que nous disposerons d'un financement suffisant de la TSCF pour appuyer la proposition pour cet exercice financier et en cours. Les services internes serviront à financer cette demande.

Comme d'habitude, la prochaine étape consistera à obtenir l'approbation de SCP sur la répartition budgétaire supplémentaire. Le BGR soumettra un MEMO

pour l'approbation du DPF et de SCP après votre examen et confirmation.

Merci!

Sophie

Sophie Taillefer

Gestionnaire, planification financière et budget

Allocation des ressources

Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada [sophie.taillefer@csc-](mailto:sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca)

[scc.gc.ca](mailto:sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca)

Manager, Financial Planning and Budgeting

Resource Allocation

Correctional Service Canada / Government of Canada [sophie.taillefer@csc-](mailto:sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca)

[scc.gc.ca](mailto:sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca)

From: Neil Kathy (PRA) Sent:

June 10, 2020 12:36 PM

To: Taillefer Sophie (NHQ-AC)

Cc: Lalonde Benoit (NHQ-AC) ; Roussin Stephane (NHQ-AC) ; Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) Subject:

Objet : RE : Ressources UIS

Sophie,

Veillez consulter les réponses ci-dessous. Faites-moi savoir si vous avez d'autres questions.

Kathy Neil

Executive Director, Structured Intervention Units/directrice exécutive, mise en œuvre des unités
d'intervention structurée (UIS)

Correctional Service Canada (CSC) Service correctionnel Canada (SCC)

340 Laurier Avenue West/340 , Avenue Laurier Ouest

Telephone/Téléphone: 613-947-7446

Cell/Cellulaire • 306-960-0257

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 10, 2020 9:39 AM
To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA>; Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@cscscc.gc.ca>
Objet : FW : Ressources UIS

Bonjour Kathy,

Nous travaillons sur l'établissement des coûts de la proposition et j'ai besoin d'une clarification :

- Dans votre courriel, vous avez mentionné que les AS-05 sont en fait financés par la OPC — Sécurité (4 AS-05 et 2 AS-04). Je me demandais si l'intention est de transférer le financement, de la sécurité de la OPC à cette nouvelle équipe ? Ou créez 6 nouveaux postes financés à 100 % avec le budget de la TSCF. Cela modifiera les besoins budgétaires.
- L'intention sera de transférer le financement des 4 AS-05 à la nouvelle équipe. Il faudrait donc en créer deux nouveaux.
- Vous avez mentionné que le salaire de Sundeep sera financé par Santé pour 2020-2021. Pouvez-vous confirmer que nous pouvons réduire le budget réel de l'équipe de mise en œuvre? La santé utilisera leur budget réel pour payer le salaire. Donc, c'est correct

Si oui, nous envisagerons cette réduction par rapport à l'exigence budgétaire supplémentaire pour l'équipe de mise en œuvre. ●D'après ce que j'ai compris, les besoins de financement permanent à l'AC pour soutenir les UIS seront dans le secteur d'OPC, exact?

C'est exact

Le financement des DEI sera également permanent. Il devrait être confirmé auprès du CAOPC si ce financement sera ou ne sera pas transféré dans le cadre du CAOPC. Je crois que cette conversation a lieu maintenant.

Merci!

Sophie

Sophie Taillefer

Gestionnaire, planification financière et budget

Allocation des ressources

Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting

Resource Allocation

Correctional Service Canada / Government of Canada sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

-----Original Message-----

From: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>

Sent: June 8, 2020 1:26 PM To: Lalonde Benoit (NHQ-AC) cc: Taillefer Sophie (NHQ-AC) Fiore Steven (NHQ-AC)

<Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA> <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA> <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>; <SCC.GC.CA>

Subject: FW: SIU Resources

4

Stéphane

-----Original Message-----

From: Fiore Steven (NHQ-AC) <Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>

Sent: June 8, 2020 9:53 AM

To: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>

Subject: FW: SIU Resources

Je vous appellerai à ce sujet bientôt

Steve Fiore

613-992-8432

Cell: 613-614-8807

-----Original Message-----From: Neil Kathy (PRA)

<Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>Sent: June 8, 2020 9:31

AM

To: Fiore Steven (NHQ-AC)<Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>

Cc: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) <Nathalie.Dufresne-Meek@CSC-SCC.GC.CA>; Gratton France (PRA)

<France.Gratton@CSC-SCC.GC.CA>

Objet : FW : Ressources UIS

Bonjour,

Dans le prolongement de la conversation vendredi.

L'UIS a reçu les fonds suivants au cours du présent exercice :

Mois de classification Statut ETP

EX-02 6 0,5 [REDACTED] se terminant le 15/20 juin – Kathy Neil

EX-01 12 1,0 [REDACTED] – Sundeep (La santé paie pour Sundeep)

AS-06 6 0,5 [REDACTED] des Prairies – James Gonzo

AS-06 6 0,5 [REDACTED] de la sécurité – Jennifer Hitchcock

Le financement temporaire mentionné ci-dessus n'était prévu que pour une période de six mois, mais on s'attend à ce qu'il soit nécessaire jusqu'en 2022-2023 environ. Manon Bisson (AS-08) n'était pas prévue dans ce qui précède, car on

Les exigences mentionnées ci-dessous sont appuyées pour devenir des exigences de financement permanent à l'AC afin d'appuyer les UIS. Les postes AS-05 n'étaient prévus qu'à 0,8 ETP cette année, car nous nous attendions à ce qu'il faille un certain temps pour combler tous les postes.

Mois de classification Statut ETP Titulaire actuel

s.19(1)

EX-01 12 1,0 Vacant permanent
AS-01 12 1.0 Permanent Benjamin Offei-Awuku – [REDACTED]
AS-06 12 1,0 Corinne Vitozzi permanente –
[REDACTED] S06 12 1,0 Vacant permanent
AS-05 10 0,8 Lauren Wilson permanente au niveau AS – 04.

5

AS-05 10 0,8 Vacant permanent
AS-05 10 0,8 Vacant permanent

J'ai joint le projet d'organigramme proposé pour votre référence. Vous noterez l'organigramme de l'organisation comporte 6 AS -05 identifiée. Quatre de ces postes sont déjà financés dans le portefeuille de la sécurité et l'autre est le poste AS-04 de l'organigramme. Nous devons encore confirmer la classification du poste proposé.

Pouvez-vous nous dire si nous disposerons d'un financement suffisant pour appuyer la gouvernance proposée ci-dessus au cours de l'exercice et à l'avenir?

Veillez me faire savoir si vous avez des questions ou des préoccupations.

Merci,

Kathy Neil

Directeur exécutif, Unités d'intervention structurées/directeur exécutif, mise en œuvre des unités d'intervention structurée (UIS) Service correctionnel Canada (SCC) Service correctionnel Canada (SCC) 340, avenue Laurier Ouest/340, avenue Laurier Ouest
Téléphone : 613-947-7446
Cellulaire : 306-960-0257

Weckert Sherilyn (PRA)

From: Neil Kathy (PRA)
Sent: June 24, 2020 2:53 PM
To: Taillefer Sophie (NHQ-AC)
cc: Gonzo James (PRA)
Subject: FW: SIU Resources
Sophie,

L'allocation ci-dessous est exacte.

Désolé pour le retard.

Kathy Neil

A/Assistant Deputy Commissioner, Correctional Operations (ADCCO), Prairie Region
Sous-commissaire adjoint, Opérations correctionnels (SCAOC), Bureau régional des Prairies
Correctional Services of Canada | Service correctionnel du Canada email: Kathy.Neil@csc-scc.gc.ca Telephone/ Téléphone : (306)659-9233
Facsimile: (306)659-9314 | Télécopieur: (306)659-9314
Government of Canada | Gouvernement du Canada

From: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC)
Sent: June 24, 2020 2:48 PM
To: Neil Kathy (PRA)
Cc: Gonzo James (PRA)
Objet : RE : Ressources UIS

Ça va, Kathy.

From: Neil Kathy (PRA)
Sent: June 24, 2020 2:14 PM
To: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) <Nathalie.Dufresne-Meek@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>
Subject: FW: SIU Resources

Nathalie,

Cela me semble exact. Des commentaires?

Kathy

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>

Sent: June 24, 2020 11:49 AM

To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>; Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>

Cc: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca> Subject: FW: SIU Resources

Ceci est un suivi. Avez-vous eu l'occasion de vérifier les informations?

Pourriez-vous confirmer que les ressources incluses dans les coûts représentent les besoins?

Mon DG m'informe que le CAOPC demande une mise à jour sur l'état de cette demande. Suite à votre confirmation, nous vous ferons une recommandation au DPF et au SCP.

Merci!

Sophie

Sophie Taillefer

Gestionnaire, planification financière et budget

Allocation des ressources

Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting

Resource Allocation

Correctional Service Canada / Government of Canada
sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC)

Sent: June 17, 2020 10:31 AM

To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>; Gonzo James (PRA) <James.Gonzo@csc-scc.gc.ca>

Cc: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>; Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSCSCC.GC.CA>

Objet : FW : Ressources UIS

Bonjour,

À la suite de votre demande ci-dessous, veuillez trouver ci-joint le détail des coûts du BGR (fichier Excel) pour l'extension de l'équipe de mise en œuvre et de la nouvelle équipe permanente sous OPC.

Comme vous le verrez, dans le fichier Excel, le plan initial est présenté à gauche et les besoins en ressources révisés sur le

côté droit. Pourriez-vous vérifier et confirmer que les besoins en ressources du côté droit représentent le plan?

Résumé de la demande de budget

s.19(1)

Costing COP Permanent Team	10.25		\$14,043	
<u>Other source of funds</u>				
Funding from COP (4 AS-05 already in cop org. Chart)	4.00		\$5,480	
Budget Needed	6.25		\$8,563	
TFC Budget allocated April 1 st 2020	0.00		\$0	
Additionnal TFC Budget required for 2020-2021	6.125			

Total Additional TFC Budget required for 2020-2021			(\$65,563)	
---	--	--	-------------------	--

Besoins budgétaires de TSCF pour 2020-2021	ETP	Salaire	O&M	Total
Équipe de mise en œuvre des coûts (année complète)	4,25		292 000 \$	
<u>Autre source de fonds</u>				
Financement de la santé (salaire de l'équipe de mise en œuvre des EX-OI)	1,00			
	3,25		292 000 \$	
Budget de la TSCF alloué le 1 ^{er} avril 2020	2,50			
Additional TFC Budget required for 2020-2021	0,75		232 000 \$	
			\$60,000	

Si l'information est exacte, je peux confirmer que nous disposerons d'un financement suffisant de la TSCF pour appuyer la proposition pour cet exercice financier et en cours. Les services internes serviront à financer cette demande.

Ausual, betogetSDCáproval sur : additionnel- budget : distribution. RMBAMill submit : ažMEMO à la suite de yourreùieW et confirmation. »

Merci!

Sophie

Sophie Taillefer

Gestionnaire, planification financière et budget

- Allocation des ressources

Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting

Resource Allocation

Correctional Service Canada / Government of Canada sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

From: Neil Kathy (PRA) Sent:

June 10, 2020 12:36 PM

To: Taillefer Sophie (NHQ-AC)

Cc: Lalonde Benoit (NHQ-AC) ; Roussin Stephane (NHQ-AC) ; Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) Subject:

Objet : RE : Ressources UIS

Sophie,

Veillez consulter les réponses ci-dessous. Faites-moi savoir si vous avez d'autres questions.

Kathy Neil

Executive Director, Structured Intervention Units/directrice exécutive, mise en œuvre des unités d'intervention structurée (UIS)

Correctional Service Canada (CSC) Service correctionnel Canada (SCC)

340 Laurier Avenue West/340 , Avenue Laurier Ouest

Telephone/Téléphone: 613-947-7446

Cell/Cellulaire: 306-960-0257

From: Taillefer Sophie (NHQ-AC) <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>
Sent: June 10, 2020 9:39 AM
To: Neil Kathy (PRA) <Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>
Cc: Lalonde Benoit (NHQ-AC) <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA>; Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@cscsc.gc.ca>
Objet : FW : Ressources UIS

Bonjour Kathy,

Nous travaillons sur l'établissement des coûts de la proposition et j'ai besoin d'éclaircissements.

- Dans votre courriel, vous avez mentionné que les AS-05 sont en fait financés par la OPC — Sécurité (4 AS-05 et 2 AS-04). Je me demandais si l'intention est de transférer le financement, de la sécurité de la OPC à cette nouvelle équipe ? Ou créer 6 nouveaux postes financés à 100 % par le budget TEC. Cela modifiera les besoins budgétaires.
- L'intention sera de transférer le financement des 4 AS-05 à la nouvelle équipe. Il faudrait donc en créer deux nouveaux.
- Vous avez mentionné que le salaire de Sundeep sera financé par Santé pour 2020-2021. Pouvez-vous confirmer que nous pouvons réduire le budget réel de l'équipe de mise en œuvre? La santé utilisera leur budget réel pour payer le salaire. Donc, c'est correct

Si oui, nous envisagerons cette réduction par rapport à l'exigence budgétaire supplémentaire pour l'équipe de mise en œuvre. ●D'après ce que j'ai compris, les besoins de financement permanent à l'AC pour soutenir les UIS seront dans le secteur de la OPC, exact?.

C'est exact

Le financement des DEI sera également permanent. Il devrait être confirmé auprès du CAOPC si ce financement sera ou ne sera pas transféré dans le cadre du CAOPC. Je crois que cette conversation a lieu maintenant.

Merci!

Sophie

Sophie Taillefer

Gestionnaire, planification financière et budget

Allocation des ressources

Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

Manager, Financial Planning and Budgeting

Resource Allocation

Correctional Service Canada / Government of Canada sophie.taillefer@csc-scc.gc.ca

-----Original Message-----

From: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>

Sent: June 8, 2020 1:26 PM To: Lalonde Benoit (NHQ-AC) cc: Taillefer Sophie (NHQ-AC) Fiore Steven (NHQ-AC)

<Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA> <Benoit.Lalonde@CSC-SCC.GC.CA> <Sophie.Taillefer@CSC-SCC.GC.CA>; <SCC.GC.CA>

s.19(1)

Subject: FW: SIU Resources

4

Stéphane

-----Original Message-----

From: Fiore Steven (NHQ-AC) <Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>

Sent: June 8, 2020 9:53 AM

To: Roussin Stephane (NHQ-AC) <Stephane.Roussin@csc-scc.gc.ca>

Subject: FW: SIU Resources

Je vous appellerai à ce sujet bientôt

Steve Fiore

613-992-8432

Cell: 613-614-8807

-----Original Message-----From: Neil Kathy (PRA)

<Kathy.Neil@CSC-SCC.GC.CA>Sent: June 8, 2020 9:31

AM

To: Fiore Steven (NHQ-AC) <Steven.Fiore@CSC-SCC.GC.CA>

Cc: Dufresne-Meek Nathalie (NHQ-AC) <Nathalie.Dufresne-Meek@CSC-SCC.GC.CA>; Gratton France (PRA)

<France.Gratton@CSC-SCC.GC.CA>

Objet : FW : Ressources UIS

Bonjour,

Dans le prolongement de la conversation vendredi.

L'UIS a reçu les fonds suivants au cours du présent exercice :

Mois de classification Statut ETP

EX02 6 0,5 [REDACTED] terminant le 15/20 juin – Kathy Neil

EX01 12 1,0 [REDACTED] - Sundeep (La santé paie pour Sundeep)

AS-06 6 0,5 [REDACTED] des Prairies – James Gonzo

AS-06 6 0,5 [REDACTED] de la sécurité – Jennifer Hitchcock

Le financement temporaire mentionné ci-dessus n'était prévu que pour une période de six mois, mais on s'attend à ce qu'il soit nécessaire jusqu'en 2022-2023 environ. Manon Bisson (AS08) n'était pas prévue dans ce qui précède, car on

Les exigences mentionnées ci-dessous sont appuyées pour devenir des exigences de financement permanent à l'AC afin d'appuyer les UIS. Les postes AS05 n'étaient prévus qu'à 0,8 ETP cette année, car nous nous attendions à ce qu'il faille un certain temps pour combler tous les postes.

Mois de classification Statut ETP Titulaire actuel

s.19(1)

EX-01 12 1,0 Vacant permanent

AS-01 12 1.0 Permanent Benjamin Offei-Awuku – [REDACTED]

AS-06 12 1,0 Corinne Vitozzi permanente –

[REDACTED] S06 12 1,0 Vacant permanent

AS-05 10 0,8 Lauren Wilson permanente au niveau AS – 04.

5

AS-05 10 0,8 Vacant permanent

AS-05 10 0,8 Vacant permanent

J'ai joint le projet d'organigramme proposé pour votre référence. Vous remarquerez que l'organigramme comporte 6 AS-05 identifiés. Quatre de ces postes sont déjà financés dans le portefeuille de la sécurité et l'autre est le poste AS-04 de l'organigramme. Nous devons encore confirmer la classification du poste proposé.

Pouvez-vous nous dire si nous disposerons d'un financement suffisant pour appuyer la gouvernance proposée ci-dessus au cours de l'exercice et à l'avenir?

Veuillez me faire savoir si vous avez des questions ou des préoccupations.

Merci,

Kathy Neil

Directeur exécutif, Unités d'intervention structurées/directeur exécutif, mise en œuvre des unités d'intervention structurée (UIS) Service correctionnel Canada (SCC) Service correctionnel Canada (SCC) 340, avenue Laurier Ouest/340, avenue Laurier Ouest

Téléphone : 613-947-7446

Cellulaire : 306-960-0257

Weckert Sherilyn (PRA)

From: Weckert Sherilyn (PRA) on behalf of Hope Jason (PRA)
Sent: November 27, 2019 11:32 AM
To: 500-Wardens; Brown Chris (PRA-RHQ); Pilling Kristin (PRA); Gee Matthew (PRA); Hurd Paul (PRA); Booker Debbie (PRA)
Cc: Gratton France (PRA); Krafchuk Pattie (PRA); Hope Jason (PRA)
Subject: FW: SIU Support Centre / Centre de support de l'UIS
Attachments: 1911-454_EN_FR_SIU Support Centre.docx

Categories: Action

Hello All,

Please see the attached memorandum for SIU direct support. It is requested that the institutions contact RHQ, who then will turn and reach out to NHQ as required.

Thank you,

Sherilyn Weckert on behalf of

Jason Hope

Assistant Deputy Commissioner, Correctional Operations (ADCCO), Prairie Region
Sous-commissaire adjoint, Opérations correctionnels (SCAOC), Bureau régional des Prairies
Correctional Services of Canada | Service correctionnel du Canada
email: Jason.Hope@CSC-SCC.GC.CA
Telephone/ Téléphone : (306)659-9233
Facsimile: (306)659-9314 | Télécopieur: (306)659-9314
Government of Canada | Gouvernement du Canada

From: Neil Kathy (PRA)
Sent: November 27, 2019 11:14 AM
To: 100-ADCCO ; 100-ADC-IS
Cc: Tousignant Alain (NHQ-AC) ; Snedden Kevin (NHQ-AC) ; Wheatley Jennifer (NHQ-AC) ; 100-SIU Implementation Team ; Boileau Michael (NHQ-AC) ; Long Carmen (NHQ-AC) ; Connidis Angela (NHQ-AC) ; Bonk Simon (NHQ-AC) ; Fabiano Nick (NHQ-AC)
Subject: SIU Support Centre / Centre de support de l'UIS

Please see attached.

Veillez trouver Ci-joint

Kathy Neil

Executive Director, Structured Intervention Units/directrice exécutive, mise en oeuvre des unités d'intervention structurée (UIS)

Correctional Service Canada (CSC) Service correctionnel Canada (SCC)
340 Laurier Avenue West/340 , Avenue Laurier Ouest

MEMORANDUM NOTE DE SERVICE

To / À : Executive Committee Members (or other(s)) / Membres du Comité de direction (ou autre(s))

From / De : Executive Director / Directrice exécutive

Security Classification - Classification de sécurité	
Unclassified - Non classifié	
Our File - Notre référence	
CCM Number	
Your File - Votre référence	
Date	Tel. No. - N° de tél. 306-960-0257

Subject / Objet : **Coming Into Force – An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act and another Act – November 30, 2019**

Entrée en vigueur – Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi – 30 novembre 2019

On November 30, 2019, amendments to the Corrections and Conditional Release Act (CCRA) in accordance to Bill C-83 – *An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act* – come into force.

Le 30 novembre 2019, les modifications à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) entrent en vigueur conformément au projet de loi C-83 – *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi*.

These amendments eliminate administrative and disciplinary segregation, and introduce a new correctional model including the use of structured intervention units (SIUs) for inmates who cannot be managed safely within a mainstream inmate population.

Ces modifications éliminent l'isolement préventif et disciplinaire et instaurent un nouveau modèle correctionnel qui comprend le recours à des unités d'intervention structurée (UIS) pour les détenus qui ne peuvent être gérés en toute sécurité dans une population carcérale régulière.

To provide direct support to the 5 Regional Headquarters, National Headquarters will have a support centre open on November 30 and December 1, 2019 during the hours of 8:00 am and 10:00 pm Eastern Standard Time.

Afin d'appuyer directement les 5 administrations régionales, l'administration centrale offrira les services d'un centre de soutien ouvert le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2019, de 8 h à 22 h (heure normale de l'Est).

It is requested that institutions contact their respective Regional Headquarters, who then, in turn will reach out to the NHQ Support Centre as required.

Nous demandons aux établissements de communiquer avec leur administration régionale respective, qui joindra la Centre de soutien à l'AC au besoin.

The support centre will be staffed by the SIU Implementation Team and includes additional partners such as Labour Relations and Workplace Management Branch (Occupational Health and Safety).

Les services du centre de soutien seront offerts par l'équipe responsable de la mise en œuvre des UIS ainsi que par d'autres partenaires comme la Direction des relations de travail et de la gestion du milieu de travail (santé et sécurité au travail).

The contact information for the support centre is as follows:

Les coordonnées du centre de soutien sont les suivantes :

November 30, 2019

800 – 1600: Jennifer Hitchcock 343-548-1649
800 – 1600: Manon Bisson 514-668-1352
800 – 2200: Kathy Neil 306-960-0257
1000 – 1900: James Gonzo 306-241-7946
1600 – 2200: Sundeep Cheema 604-217-0162

30 novembre 2019

8 h – 16 h : Jennifer Hitchcock 343-548-1649
8 h – 16 h : Manon Bisson 514-668-1352
8 h – 22 h : Kathy Neil 306-960-0257
10 h – 19 h : James Gonzo 306-241-7946
16 h – 22 h : Sundeep Cheema 604-217-0162

December 1, 2019

800 – 1600: Manon Bisson 514-668-1352
800 – 1400: Kathy Neil 306-960-0257
1000 – 1900: James Gonzo 306-241-7946
1600 – 2200: Sundeep Cheema 604-217-0162

1^{er} décembre 2019

8 h – 16 h : Manon Bisson 514-668-1352
8 h – 14 h : Kathy Neil 306-960-0257
10 h – 19 h : James Gonzo 306-241-7946
16 h – 22 h : Sundeep Cheema 604-217-0162

Email queries may also be sent to 100-SIU Implementation Team.

Les demandes par courriel peuvent également être acheminées à l'adresse 100-SIU Implementation Team.

For any questions outside of the hours identified above, please contact me directly at 306-960-0257.

Pour toute question en dehors des heures ci-dessus, veuillez communiquer directement avec moi au 306-960-0257.

Furthermore, both Kevin Snedden, Assistant Commissioner, Correctional Operations and Programs (613-484-8620) and Alain Tousignant, Senior Deputy Commissioner (613-796-0521) will be available during the weekend.

De plus, Kevin Snedden, commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels (613-484-8620), et Alain Tousignant, sous-commissaire principal (613-796-0521), seront disponibles durant la fin de semaine.

On December 1, 2019, there will be two teleconference calls (1200 EST and 1600 EST) hosted by the Senior Deputy Commissioner and Assistant Commissioner, Correctional Operations and Programs with the regions for status updates.

Le 1^{er} décembre 2019, le sous-commissaire principal et le commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, tiendront des conférences téléphoniques (1200 HNE et 1600 HNE) avec les régions pour les mises à jour.

Call-in information to follow.

Information de numéro d'accès à suivre.

Information Technology Client Services and
Offender Management System Specialist will
also be available for support per the attached.



Memo RDC SIU Enhanced Support LTE Support Model
Enhanced Support -- Soutien amélioré -- Modèle de soutien

Thank you.

Les Services à la clientèle des technologies
de l'information et un spécialiste du Système
de gestion des délinquant(e)s seront
également disponibles comme l'indiquent les
pièces jointes.



Memo RDC SIU Enhanced Support LTE Support Model
Enhanced Support -- Soutien amélioré -- Modèle de soutien

Merci.

Kathy Neil

c.c. : 100-SIU Implementation Team

Weckert Sherilyn (PRA)

From: Weckert Sherilyn (PRA) on behalf of Hope Jason (PRA)
Sent: November 27, 2019 9:27 AM
To: Sears Gary (PRA); Hartigan Lawrence (PRA); Bird Shawn (PRA); Bonnefoy Robert (PRA); Campney Rob (PRA); Mielke Meredy (PRA)
Cc: Hope Jason (PRA); Krafchuk Pattie (PRA); Gee Matthew (PRA); Booker Debbie (PRA); Hurd Paul (PRA)
Subject: FW: Structured Intervention Unit (SIU) Support Documents and Links
Attachments: SIU UG En.pdf; SIU UG Fr.pdf; SIU_Frequently Asked Questions_f.pdf; SIU_Frequently Asked Questions.pdf; LTE Support Model_1118_f.pdf; LTE Support Model_1118_e.pdf

Categories: Action, Reading

Good morning,

Please see the attached for your information and action to forward to your SIU team, also encourage staff to explore the Hub for additional SIU information.

Thank you,

Sherilyn Weckert on behalf of

Jason Hope

Assistant Deputy Commissioner, Correctional Operations (ADCCO), Prairie Region
Sous-commissaire adjoint, Opérations correctionnels (SCAOC), Bureau régional des Prairies
Correctional Services of Canada | Service correctionnel du Canada
email: Jason.Hope@CSC-SCC.GC.CA
Telephone/ Téléphone : (306)659-9233
Facsimile: (306)659-9314 | Télécopieur: (306)659-9314
Government of Canada | Gouvernement du Canada

From: Gonzo James (PRA)
Sent: November 26, 2019 6:31 PM
To: 100-ADCCO ; 100-ADC-IS ; Wheatley Jennifer (NHQ-AC) ; Connidis Angela (NHQ-AC)
Cc: Neil Kathy (PRA) ; 100-SIU Implementation Team ; Rueberer Caroline (NHQ-AC) ; Lavigne Brigitte (NHQ-AC) ; Arsenault Kevin (NHQ-AC) ; Boileau Michael (NHQ-AC) ; Long Carmen (NHQ-AC)
Subject: Structured Intervention Unit (SIU) Support Documents and Links

Good evening,

As we prepare for the implementation of SIU's on November 30, we wanted to alert you to the following documents and information that are available on the Hub about the Structured Intervention Unit (SIU) Application through the following link:

[Structured Intervention Unit \(SIU\) Application](#)

We have also attached the documents available through the above links to share with your sites and RHQ staff.

Through the above link, or the link below, staff can also access the LTE-SIU Application Training environment to become familiar with the application:

[LTE-SIU Environment](#)

Links to other User materials, attached above:

[SIU User Guide](#) provides instructions about how to navigate and enter information into the SIU application.

[SIU Frequently Asked Questions](#) provides answers to questions asked during several training sessions.

[LTE Support Model](#) provides information on who to contact and how to obtain assistance with all LTE applications.

As we near November 30, we continue to encourage staff to explore the Hub for additional SIU information.

Thank you,

James E. Gonzo
Structured Intervention Unit Team
NHQ
613-943-8098
306-659-9347

Bonsoir,

Alors que nous nous préparons pour la mise en œuvre de l'UIS le 30 novembre, nous souhaitons vous informer des documents et informations suivants disponibles sur le Hub au sujet de l'application de l'Unité d'intervention structurée (UIS) via le lien suivant:

Application de l'Unité d'interventions structurées (UIS)

Nous avons également joint les documents disponibles via les liens ci-dessus à partager à vos établissements et le personnel de l'administration régionale.

Grâce au lien ci-dessus, ou au lien ci-dessous, le personnel peut également accéder à l'environnement de formation à l'application LTE-SIU pour se familiariser avec l'application:

[Environnement LTE-UIS](#)

Liens vers d'autres matériels utilisateur, joints ci-dessus:

[Guide de l'utilisateur UIS](#). Ce guide fournit des instructions sur la façon de naviguer et entrer des informations dans l'application.

[Foire aux questions](#). La Foire aux questions fournit des réponses aux questions posées au cours de plusieurs séances de formation.

Modèle de soutien LTE. Ce modèle fournit des renseignements sur les personnes à contacter et la façon d'obtenir de l'aide pour toutes les applications LTE.

À l'approche du 30 novembre, nous continuons d'encourager le personnel à explorer le Hub pour obtenir des informations supplémentaires de l'UIS.

Je vous remercie,

James E. Gonzo
Structured Intervention Unit Team
NHQ
613-943-8098
306-659-9347

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

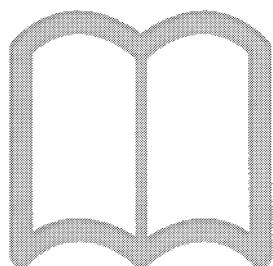


CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Grande Cache Institution

RESTRICTED MOVEMENT

UNIT



Inmate

Handbook

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Contents

PURPOSE OF THE RESTRICTED MOVEMENT UNIT (RMU) HANDBOOK	3
PURPOSE OF THE RESTRICTED MOVEMENT UNIT	3
RESTRICTED MOVEMENT UNIT TRANSFER	4
THE RIGHT TO LODGE COMPLAINT OR GRIEVANCES.....	4
LEGAL RIGHTS IN A RESTRICTED MOVEMENT UNIT	5
ADMISSION TO A RESTRICTED MOVEMENT UNIT	5
CONDITIONS OF CONFINEMENT.....	5
Time out of Cell.....	6
Use of Barriers and/or Restraints	7
RESTRICTED MOVEMENT UNIT REVIEW COMMITTEE	7
Members of the RMURC.....	7
INDEPENDENT EXTERNAL DECISION MAKER	8
INDIVIDUAL AND CELL SEARCHES	8
COUNTS.....	8
CELL CALLS	8
CELL EFFECTS.....	8
CELL CONDITIONS	9
MEALS	9
TELEPHONE CALLS.....	9
SHOWER ROUTINE	9
RAZOR PROTOCOL.....	10
INDIVIDUAL CELL CLEANING	10
EXERCISE	10
EMPLOYMENT.....	10
LAUNDRY.....	10
BARBER.....	10



CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

INMATE CANTEEN	10
HEALTH SERVICES.....	11
VISITS AND PRIVATE FAMILY VISITS	11
MAIL SERVICE.....	11
EDUCATION DEPARTMENT	11
ACCESS TO THE CORRECTIONAL MANAGER	12
ACCESS TO THE WARDEN.....	12
CHAPLAIN AND INDIGENOUS ELDER.....	12
CASE MANAGEMENT SERVICES	12
INMATE ACCESS	12
DAILY RMU ROUTINE	12
FIRE PLAN.....	13
COMMON ACCESS NUMBERS	13
CONCLUSION.....	14

PURPOSE OF THE RESTRICTED MOVEMENT UNIT (RMU) HANDBOOK

The purpose of this handbook is to provide inmates in the RESTRICTED MOVEMENT UNIT (RMU) an outline of their rights and responsibilities. This handbook will also inform them of the daily operational routine of the unit.

PURPOSE OF THE RESTRICTED MOVEMENT UNIT

The purpose of the RMU is to provide an interim alternative institutional living environment in circumstances where an inmate cannot be maintained in a mainstream inmate population for institutional security or safety reasons pursuant to Corrections and Conditional Release Act (CCRA) 34(1).

The RMU is focused on providing an interim living location while having meaningful human contact through the provision of programs, interventions, services, cultural and spiritual engagement, leisure activities, family or community contact which are essential in supporting an inmate's return to a mainstream inmate population as the earliest possible time while effectively responding to security and risk based considerations.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

RESTRICTED MOVEMENT UNIT TRANSFER

An inmate may be transferred to an RMU if a staff member with the authority to authorize a transfer is satisfied that there are no reasonable alternatives to the inmate's transfer to an RMU and they believe on reasonable grounds that:

- a) The inmate has acted, has attempted to act or intends to act in a manner that jeopardizes the safety of any person or the security of a penitentiary and allowing the inmate to be in the mainstream inmate population would jeopardize the safety of any person or the security of the penitentiary
- b) allowing the inmate to be in the mainstream inmate population would jeopardize the inmate's safety
- c) allowing the inmate to be in the mainstream inmate population would interfere with an investigation that could lead to a criminal charge or a charge under subsection 41(2) of a serious disciplinary offence.

Upon authorization for transfer to the RMU, an inmate shall be informed of his right to legal counsel and shall be given reasonable opportunity to retain and instruct legal counsel without delay; and in any case within not more than 24 hours.

Where an inmate is in an RMU, the Correctional Service of Canada will return the inmate to the general inmate population, either of that penitentiary or of another penitentiary, at the earliest appropriate time.

THE RIGHT TO LODGE COMPLAINT OR GRIEVANCES

If you are not satisfied with the decision or you are not satisfied with the conditions or the treatment that you received, you may submit a grievance pursuant to sections 90-91 of the CCRA, sections 74-82 of the CCRR and CD 081 – Offender Complaints and Grievances and GL 081-1 – Offender Complaint and Grievance Process.

You have the right to address sensitive information or urgent requests to the Institutional Head in a sealed envelope, which will be provided upon request. A national toll-free phone number (1-800-263-1019) is also available to you to inquire about the offender complaint and grievance process.

You also have the right to either contact or file a complaint with the Office of the Correctional Investigator or the Canadian Human Rights Commission.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

LEGAL RIGHTS IN A RESTRICTED MOVEMENT UNIT

As per the CCRA Section 37, an inmate in the RMU has the same rights and conditions of confinement as other inmates, except for those that:

- a) can only be enjoyed in association with other inmates; or
- b) cannot be enjoyed due to
 - i. limitations specific to the RMU area, or
 - ii. security requirements.

ADMISSION TO A RESTRICTED MOVEMENT UNIT

All inmates transferred to the RMU shall be strip searched in accordance with the CCRA Section 48 (b). Any effects (subject to security concerns) the inmate has brought with him will be issued once they have been properly searched. The timeliness for issuing these items will be in accordance with CD 711 (RESTRICTED MOVEMENT UNIT) with consideration to operational requirements and current cell assignments.

CONDITIONS OF CONFINEMENT

In addition to subsection 83(2) of the CCRR, all inmates admitted to, and maintained in, the RMU will be provided with:

- a) An inmate authorized for transfer to a RMU or subject to restricted movement will be immediately provided their personal property items related to hygiene, religion and spirituality, medical care, their television, radio and other electronic items as well as personal items (e.g. photographs, phone cards, phone book), subject to safety and security concerns pursuant to section 37 of the CCRA
- b) At any time before the Institutional Head's decision to approve or not approve an inmate's transfer to an RMU, the inmate may request to receive their remaining personal property. A Correctional Manager will arrange for the inmate to receive their remaining personal property within 24 hours of the request, subject to safety and security concerns in accordance with section 37 of the CCRA.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

- c) Where and inmate's remaining property was not provided to the inmate prior to the Institutional Head's decision to approve the inmate's transfer to a RMU, the inmate must be provided with their remaining personal property:
- Within 24 hours of their approval for transfer to the RMU, when they are incarcerated at the same institution, subject to the safety and security concerns in accordance with section 37 of the CCRA.
 - In accordance with Commissioner's Directive 566-12 – Personal Property of Offenders for inmates transferred to a RMU.
- d) the opportunity to be out of their cell for a minimum of four hours daily. Please see below for further information regarding time out of cell; and
- e) the opportunity to shower each day, including weekends and holidays. This time is not included in the minimum four hours out of the inmate's cell in accordance with CD 711.

Time out of Cell

All inmates in a RMU will be provided opportunities to be out of their cells for a minimum of four hours daily.

As part of their daily four hours out of cell, an inmate in a RMU will be provided with opportunities to interact with others for a minimum of two hours daily. These opportunities include, but are not limited to, participation in programs, interventions and services that encourage the inmate to make progress towards the objectives of their Correctional Plan and support their reintegration to a mainstream inmate population.

All inmate activities, requiring the inmate to leave their cell for the purpose of meeting the minimum daily time out of cell requirements, will occur between the hours of 07:00 and 22:00.

The time an inmate spends outside of their cell, which includes, but is not limited to, attending outside court, outside hospital, making legal calls, visits or attending administrative processes within the institution, such as serious court, is included in the minimum four hours out of cell daily.

RMU inmates, retain the same rights and entitlements as an inmate who is at an Structured Intervention (SIU) Site.

These entitlements must be provided when circumstances permit.

- by staff making reasonable efforts to provide programming and interventions, including but no limited to Elders/Spiritual Advisors and other cultural staff, Chaplains, Teachers,

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

intervention staff and inmate representatives, without compromising necessary operational routines and/or the safety and security of the institution or that of any person

- through engagement with community resources such as the CAC, advocacy groups and other external volunteers.

Use of Barriers and/or Restraints

Every effort will be made to provide an inmate in a RMU or subject to restricted movement with time out of cell, access to interventions, programs, leisure and other services and interactions with others without the use of barriers and/or restraints.

The use of barriers and/or restraints, including but not limited to bars, security glass, screens, hatches or handcuffs, that mediate inmate interactions with others in a RMU must be carefully considered as the least restrictive measure necessary to manage the risk the inmate presents to the safety of others and the security of the institution.

Any imposition of barriers and/or restraints for inmates transferred to a RMU or subject to restricted movement must:

- a) be supported through completion of a RMU Threat Risk Assessment (RMU-TRA) and provide notification to the Institutional Head
- b) identify the specific risk the inmate presents as well as the barriers and/or restraints required to mitigate the risk.

Where barriers and/or restraints are imposed, a daily review must be completed to confirm the need.

RESTRICTED MOVEMENT UNIT REVIEW COMMITTEE

Members of the RMURC

Members of the RMURC will include:

- Deputy Warden, Chairperson
- Manager, RMU
- Correctional Manager, RMU
- Parole Officer
- Other members, by position, as identified by the RMURC Chairperson, including members of the Citizen's Advisory Committee, external stakeholders, volunteers, etc.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

INDEPENDENT EXTERNAL DECISION MAKER

Independent External Decision Makers (IEDM's) are appointed by the Minister of Public Safety, and are ministerial in nature. They cannot have worked for Correctional Service of Canada for a minimum of five (5) years. IEDM's will review an RMU inmate's case under the following conditions:

- Been transferred to a RMU four or more times within 180 days
- Where both the Institutional Head and the Health Committee do not implement the recommendations of a registered health care professional
- Had less than four hours out of cell for 5 consecutive days

At these reviews, the IEDM has the following decision options:

- The inmate is to transfer to an SIU, another institution or general population
- Direct the institution to alter the conditions of confinement;
- Direct the institution to transfer the inmate out of the RMU;
- Make recommendations to remedy the situation that led to the review.

When notified of an IEDM's recommendation or decision, CSC must share these with the inmate within one (1) working day of the receipt of the recommendation or decision.

INDIVIDUAL AND CELL SEARCHES

- All occupied RMU cells must be searched daily as per Institutional Search Plan between the hours of 07:00 and 22:00hrs when the inmate is not in his cell.

COUNTS

- As per institutional routine.

CELL CALLS

Every cell in the RMU is equipped with an emergency cell call button, which is for emergency use only. Emergencies are defined as life and death situations or medical emergencies. The emergency cell call buttons are not to be used for any other reason. Misuse of the cell call system will result in an institutional charge.

CELL EFFECTS

In addition to subsection 83(2) of the CCRR and in accordance to CD 711, all inmates authorized for transfer to RMU will be immediately provided their personal property items related to hygiene,

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

religion and spirituality, medical care and non-electronic personal items (e.g., photographs, phone cards, phone book), subject to safety and security concerns pursuant to section 37 of the CCRA.

Inmates remaining personal property will be provided:

- a. within 24 hours of their approval for transfer to a RMU when they are incarcerated at the same institution as the RMU, subject to safety and security concerns in accordance with section 37 of the CCRA
- b. in accordance with Commissioner's Directive 566-12 – Personal Property of Offenders for inmates who were transferred to an RMU.

While in a RMU, inmates shall retain their permitted issue clothing and personal valuables provided there are no security concerns. See the approved items list GCI -532-100.

CELL CONDITIONS

- A cell search and a cell condition report must be completed prior to admitting an inmate into a RMU cell

MEALS

- Meals shall be searched prior to serving to ensure they are free of contraband.
- Inmates will be fed through the door slots.
- Inmates will eat their meals in their cells and not during recreation.
- Meal trays are to be picked up no later than the next unit round, giving inmates approximately 30 minutes to eat.
- Trays will be searched for contraband after they have been picked up and prior to being returned to the kitchen. Cutlery is to be accounted for when trays are collected.
- Latex gloves will be worn while feeding

TELEPHONE CALLS

- Inmates in RMU have the right to contact legal counsel without delay after placement CD 711.
- Phone call privileges to persons other than legal counsel are subject to the same rules, regulations and limits as those that exist in the general inmate population

SHOWER ROUTINE

- All RMU inmates will be offered access to a shower every day within the operational limitations of RMU.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

RAZOR PROTOCOL

- Disposable razors are to be distributed by unit staff upon request from the inmate. When finished with the razor the inmate will return the razor, officers will inspect and ensure the blade is intact. The blade will then be placed in the sharps container.
- Inmates will not be supplied razors while they are on recreation, inside or outside, razors will be issued during showers only by unit staff at the request of the inmate.

INDIVIDUAL CELL CLEANING

- RMU assigned cells must be kept in a neat and clean condition by the occupying inmate at all times, they will be given the opportunity to clean their cell as time permits.

EXERCISE

In addition to subsection 36(1) of the CCRA, all inmates admitted to and maintained in the RMU will be provided with:

- The opportunity to be out of their cell for a minimum of four hours daily, including the opportunity to exercise for at least one hour everyday outdoors, weather permitting.

EMPLOYMENT

Employment in the RMU is available. Inmates may seek employment by submitting a written request to the RMU Correctional Manager. When there is an employment vacancy, the RMU manager will review those inmates who have requested consideration for employment. Employment and inmate pay in the RMU will be in accordance to CD 730.

LAUNDRY

- Laundry will be picked up and returned by SIS as per Institutional Routine.

BARBER

- If an RMU inmate would like a hair cut it is their responsibility to submit a written request to the RMU Manager. Time and the operational requirements will be considered and the institutional Barber will be requested to attend the RMU.

INMATE CANTEEN

- RMU Inmates will be permitted to purchase canteen items that do not pose a security risk, require a fridge/freezer or an electric appliance from the approved canteen list .
- Canteen will be delivered to the RMU as per institutional routine.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

HEALTH SERVICES

An in-person mental health assessment will be conducted within the first 24 hours of an inmate's authorization for transfer to a RMU. Mental health concerns are considered at the time the decision to authorize transfer into the RMU takes place and will continue throughout the inmate's time in the RMU. Should an inmate require immediate assistance, the inmate must notify unit staff without delay.

A registered health care professional will visit every inmate in the RMU every day, seven days a week, to conduct an open-door healthcare assessment. The open-door status may be amended if there is an assessed risk to the safety of any person. Inmates can hand in any medical requests or discuss any medical concerns with the nurse at this time. Request forms are available to inmates from unit staff.

An in-depth mental health assessment will be completed no later than the 28th day from the inmate's authorization for transfer to the RMU, or earlier based on the mental health needs of the inmate.

VISITS AND PRIVATE FAMILY VISITS

Private Family Visits are allowed while in the RMU as per Commissioner's Directive 710-8.

Restrictions for PFV's, as stated in CD 710-8 include inmates who are:

- At risk for family violence
- Participating in unescorted temporary absences for family contact purposes
- In a Special Handling Unit
- Recommended or approved for transfer to a Special Handling Unit

RMU inmates will normally have restricted visits. Open visiting privileges will be evaluated on an individual basis.

MAIL SERVICE

- Incoming RMU mail is delivered to the unit weekday afternoons.
- Outgoing RMU mail is sent out via institutional mail system weekday mornings.

EDUCATION DEPARTMENT

There will be a teacher available to the RMU and can assist inmates with educational assessments and ongoing education upgrading.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Social Programs Officer will be available to the RMU and can assist inmates with some programming, hobbies or institutional purchases.

ACCESS TO THE CORRECTIONAL MANAGER

- The RMU manager will attend the unit daily (mon-fri) and upon receiving inmate requests
- Duty Correctional Manager will attend the unit daily.

ACCESS TO THE WARDEN

The Warden or delegate will conduct daily visits to the RMU.

CHAPLAIN AND INDIGENOUS ELDER

There are Indigenous Elders/ Spiritual Advisors and Chaplaincy staff available to the RMU. If an inmate wishes to speak to the Chaplain or Indigenous Elder, he can submit his request in writing to the unit staff who will then forward it to whom the inmate is requesting to see.

CASE MANAGEMENT SERVICES

When an inmate is admitted into the RMU, his assigned Parole Officer will remain. If he wishes to speak with his PO, he can submit his request in writing to the unit staff who will then forward the request to the respective staff member.

INMATE ACCESS

Inmates in the RMU shall be provided reasonable access to inmate representatives. This may include Range Representatives, Grievance Coordinator and Ethnic Representatives. Visits by the Inmate Committee will be by regular routine schedule.

DAILY RMU ROUTINE

HOURS	RANGE ROUTINE
07:00 – 08:00	07:00 Institutional count, Meal Carts arrive , meal delivered to the inmates, Meal trays picked up and Medication delivery if necessary and security patrol completed (1hr)
08:00 – 11:00	Offerings and Movement to Showers, Programs, Indoor leisure time, fresh air leisure time, Interviews and telephone access, security patrol(1hr)
11:00 – 12:00	11:00-11:30 Staff lunches, meal carts arrive, 11:45 Institutional count
12:00 – 13:00	Meal delivered to the inmates, Meal trays picked up and Medication delivery if necessary and security patrol completed (1hr)

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
 SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
 TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

HOURS	RANGE ROUTINE
13:00 – 16:00	Offerings and Movement to Showers, Programs, Indoor leisure time, fresh air leisure time, Interviews and telephone access, security patrol (1hr)
16:00 – 17:00	16:15 Institutional Stand to Count, Meal Carts arrive , meal delivered to the inmates, Meal trays picked up security patrol (1hr)
17:00 – 18:00	Movement to Showers, Programs, Indoor leisure time, fresh air leisure time, Interviews and Telephone access, security patrol (1hr)
18:00 – 20:00	Movement to Showers, Programs, Indoor leisure time, fresh air leisure time, Interviews and Telephone access, security patrol (1hr)
20:00 – 21:00	20:00 Institutional stand to count.
21:00 – 22:00	21:00 Medication delivery if required, security patrol (1hr)
22:00 – 23:00	22:30 Institutional count

**** Please Note: The RMU routine provided above is a guideline. As such, it is subject to operational requirements and may be altered. ****

FIRE PLAN

Fire evacuation plans are posted in each area of the institution. Both new and transferred-in inmates will be provided with orientation training on fire emergency evacuation and fire hazard control.

Regular fire evacuation drills are held under the direction of the AWO and are supervised by the Officer on Duty. Offenders are expected to participate in fire evacuation drills as part of their training in fire emergency response procedures and to follow directions given.

As part of the Institution's fire hazard control procedures, the amount of combustible material permitted in your cell is strictly limited, in accordance with the requirements outlined in the Fire Safety Manual, Section 8 and Commissioner's Directive 345.

If you are in your cell when the fire alarm sounds, be ready to leave when it is unlocked. Your cell will be locked when you leave. Remain calm at all times, and follow the directions you are given by staff. Timely and safe procedures are important for everyone.

Please note that there are severe penalties under the Criminal Code of Canada for setting fires or damaging or interfering with the safe operation of fire detection, fire suppression, and life safety emergency equipment.

COMMON ACCESS NUMBERS

Institutional common access numbers are provided next to the telephone on the RMU.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

CONCLUSION

If there is any information in this Handbook that you do not understand, you will be expected to seek assistance from RMU staff or Manager.

Signed by

Warden
Paul Bailey

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS

Établissement de Grande Cache

Unité de déplacements restreints





Table des matières

RAISON D'ÊTRE DU GUIDE DU DÉTENU SUR L'UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS	3
RAISON D'ÊTRE DE L'UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS	3
TRANSFÈREMENT VERS UNE UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS	4
DROIT DE DÉPOSER UNE PLAINTÉ OU UN GRIEF	4
GARANTIES JURIDIQUES DES DÉTENUS PLACÉS DANS UNE UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS.	5
ADMISSION DANS UNE UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS	5
CONDITIONS DE DÉTENTION	5
Temps passé à l'extérieur de la cellule	6
Utilisation de barrières physiques et/ou de matériel de contrainte.....	7
COMITÉ DE RÉEXAMEN DES CAS DE L'UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS	8
Membres du CRCUDR	8
DÉCIDEUR EXTERNE INDÉPENDANT	8
FOUILLES DE PERSONNES ET DE CELLULES	8
DÉNOMBREMENTS.....	8
APPELS EN PROVENANCE DES CELLULES	9
EFFETS GARDÉS EN CELLULE	9
ÉTAT DES CELLULES	9
REPAS.....	10
APPELS TÉLÉPHONIQUES	10
DOUCHES	10
PROTOCOLE LIÉ AUX RASOIRS.....	10
NETTOYAGE DES CELLULES INDIVIDUELLES.....	10
EXERCICE.....	11



EMPLOI	11
BUANDERIE	11
BARBIER	11
CANTINE DES DÉTENU(S)	11
SERVICES DE SANTÉ	12
VISITES ET VISITES FAMILIALES PRIVÉES	12
SERVICE POSTAL	12
SERVICES D'ÉDUCATION	13
ACCÈS AU GESTIONNAIRE CORRECTIONNEL	13
ACCÈS AU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT	13
AÛMONIER ET AÎNÉ AUTOCHTONE	13
SERVICES DE GESTION DE CAS	13
ACCÈS DES DÉTENU(S)	14
ROUTINE QUOTIDIENNE DE L'UDR	14
PLAN DE SÉCURITÉ-INCENDIE	15
NUMÉROS COURANTS	16

RAISON D'ÊTRE DU GUIDE DU DÉTENU SUR L'UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS (UDR)

Le présent guide vise à fournir aux détenus placés dans l'unité de déplacements restreints (UDR) un aperçu de leurs droits et de leurs responsabilités. Il les informe également de la routine opérationnelle quotidienne de l'unité.

RAISON D'ÊTRE DE L'UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS

L'unité de déplacements restreints (UDR) vise à offrir un milieu de vie intérimaire en établissement dans les cas où un détenu ne peut être maintenu dans la population carcérale régulière pour des raisons de sécurité ou d'autres raisons, conformément à l'article 34(1) de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC).

L'UDR vise également à offrir aux détenus un milieu de vie intérimaire tout en assurant des contacts humains réels par l'entremise de la prestation de programmes, d'interventions, de services, d'un



engagement culturel et spirituel, d'activités de loisir, et de rapports familiaux ou avec la collectivité. Ces possibilités sont essentielles pour soutenir le retour d'un détenu dans la population carcérale régulière le plus tôt possible, tout en répondant efficacement aux considérations liées à la sécurité et fondées sur le risque.

TRANSFÈREMENT VERS UNE UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS

Un détenu peut être transféré vers une UDR si un membre du personnel ayant le pouvoir d'autoriser un transfèrement est convaincu qu'il n'existe aucune autre solution valable au transfèrement du détenu vers une UDR et qu'il a des motifs raisonnables de croire que :

- a) le détenu a agi, tenté d'agir ou à l'intention d'agir d'une manière qui mettrait en danger la sécurité d'une personne ou d'un pénitencier et que la présence de celui-ci au sein de la population carcérale régulière mettrait en danger cette sécurité
- b) son maintien au sein de la population carcérale régulière mettrait en danger sa sécurité
- c) son maintien au sein de la population carcérale régulière nuirait au déroulement d'une enquête pouvant mener à une accusation soit d'infraction criminelle soit d'infraction disciplinaire grave visée au paragraphe 41(2).

Lorsque le transfèrement d'un détenu vers l'UDR est autorisé, ce dernier doit être informé de son droit d'avoir recours aux services d'un avocat et se voir offrir, dans des limites raisonnables, la possibilité de le faire sans délai; dans tous les cas, cela doit être fait au plus tard dans les 24 heures.

Lorsqu'un détenu est placé dans une UDR, le Service correctionnel du Canada se chargera de le retourner le plus tôt possible dans la population carcérale régulière du même pénitencier ou d'un autre pénitencier.

DROIT DE DÉPOSER UNE PLAINTE OU UN GRIEF

Si vous n'êtes pas satisfait de la décision, des conditions de détention ou du traitement que vous avez reçu, vous pouvez soumettre un grief, conformément aux articles 90 et 91 de la LSCMLC, aux articles 74 à 82 du *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (RSCMLC), à la DC 081 — Plaintes et griefs des détenus et aux LD 081-1 — Processus de règlement des plaintes et griefs des délinquants.

Vous avez le droit de présenter des informations de nature délicate ou des demandes urgentes au directeur de l'établissement dans une enveloppe scellée qui vous sera fournie sur demande. Vous pouvez également vous informer au sujet du processus de règlement des plaintes et des griefs des délinquants en composant le numéro sans frais 1-800-263-1019.



Vous avez aussi le droit de communiquer avec le Bureau de l'enquêteur correctionnel ou la Commission canadienne des droits de la personne ou de déposer une plainte auprès de ces organismes.

GARANTIES JURIDIQUES DES DÉTENUS PLACÉS DANS UNE UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS

En vertu de l'article 37 de la LSCMLC, un détenu placé dans l'UDR jouit des mêmes droits et conditions de détention que ceux dont bénéficient les autres détenus du pénitencier, sauf ceux :

- a) dont ils ne peuvent jouir qu'en association avec d'autres détenus, ou
- b) dont ils ne peuvent jouir en raison
 - i. des contraintes inhérentes à l'UDR, ou
 - ii. des exigences liées à la sécurité.

ADMISSION DANS UNE UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS

Tous les détenus transférés vers l'UDR doivent faire l'objet d'une fouille à nu conformément à l'alinéa 48b) de la LSCMLC. Tout effet (susitant des préoccupations de sécurité) qu'un détenu aura apporté lui sera remis une fois qu'il aura fait l'objet d'une fouille adéquate. Les délais relatifs à la remise de ces effets respecteront la DC 711 – (unité de déplacements restreints), et tiendront compte des exigences opérationnelles et des affectations actuelles de cellules.

CONDITIONS DE DÉTENTION

En plus de ce qui est prévu au paragraphe 83(2) du RSCMLC, tous les détenus admis et maintenus dans une UDR recevront ce qui suit :

- a) Un détenu dont le transfèrement vers une UDR a été autorisé ou dont les déplacements sont restreints recevra immédiatement ses effets personnels liés à l'hygiène, à la religion, à la spiritualité et aux soins médicaux, ainsi que son téléviseur, sa radio et d'autres articles électroniques et personnels (p. ex., photographies, cartes d'appels téléphoniques, annuaire téléphonique), sous réserve des préoccupations relatives à la sécurité, conformément à l'article 37 de la LSCMLC
- b) En tout temps avant la décision du directeur de l'établissement d'approuver ou non le transfèrement d'un détenu dans une UDR, le détenu peut demander de récupérer ses effets personnels restants. Un gestionnaire correctionnel prendra les dispositions nécessaires pour que le détenu reçoive le reste de ses biens personnels dans les 24 heures suivant la demande, sous réserve des questions de sûreté et de sécurité conformément à l'article 37 de la LSCMLC.



- c) Dans le cas où un détenu n'a pas reçu ses autres effets personnels avant la décision du directeur de l'établissement d'approuver son transfèrement vers une UDR, les autres effets personnels doivent être remis au détenu :
- Dans un délai de 24 heures suivant l'approbation du transfèrement vers l'UDR lorsque le détenu est incarcéré dans le même établissement que l'UDR, sous réserve des préoccupations relatives à la sécurité, conformément à l'article 37 de la LSCMLC
 - Conformément à la Directive du commissaire 566-12 – Effets personnels des délinquants pour les détenus transférés vers une UDR
- d) la possibilité de passer au moins quatre heures par jour à l'extérieur de sa cellule. Voir ci-dessous pour plus de renseignements concernant le temps passé à l'extérieur de la cellule
- e) la possibilité de prendre une douche quotidienne, y compris les fins de semaine et les jours fériés. Le temps consacré à cette activité n'est pas inclus dans la période minimale de quatre heures passées à l'extérieur de la cellule, conformément à la DC 711

Temps passé à l'extérieur de la cellule

Tous les détenus dans une UDR se verront offrir la possibilité de passer au moins quatre heures par jour à l'extérieur de leur cellule.

Pendant les quatre heures quotidiennes passées à l'extérieur de la cellule, un détenu dans une UDR aura la possibilité d'interagir avec les autres pendant au moins deux heures par jour. Ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, la participation à des programmes, à des interventions et à des services qui encouragent le détenu à progresser vers la réalisation des objectifs de son plan correctionnel de l'UDR et qui appuient sa réintégration au sein de la population carcérale régulière.

Toutes les activités du détenu qui exigent que ce dernier quitte sa cellule afin de respecter les exigences quotidiennes minimales de temps passé à l'extérieur de la cellule auront lieu entre 7 h et 22 h.

Le temps qu'un détenu passe à l'extérieur de sa cellule, y compris, sans toutefois s'y limiter, pour comparaître devant un tribunal de l'extérieur, se rendre à un hôpital de l'extérieur, téléphoner à un avocat, effectuer des visites ou participer aux processus administratifs de l'établissement, comme ceux du tribunal disciplinaire pour infractions graves, est inclus dans la période minimale de quatre heures passées à l'extérieur de la cellule chaque jour.

Les détenus au sein d'une UDR jouissent des mêmes droits que les détenus incarcérés dans un établissement comportant une unité d'intervention structurée (UIS).

Ces droits doivent être accordés lorsque les circonstances le permettent :

- en faisant en sorte que les membres du personnel fassent des efforts raisonnables pour offrir des programmes et des interventions, y compris, sans toutefois s'y limiter, les



Aînés/conseillers spirituels et d'autres membres du personnel chargé des activités culturelles, les aumôniers, les enseignants,

- les membres du personnel chargés des interventions et les représentants des détenus, sans toutefois compromettre les routines opérationnelles nécessaires et/ou la sécurité de l'établissement ou celle de toute personne
- en mobilisant les ressources communautaires, comme les comités consultatifs de citoyens (CCC), les organisations de défense de droits et les bénévoles externes.

Utilisation de barrières physiques et/ou de matériel de contrainte

Tous les efforts seront déployés pour offrir à un détenu dans une UDR de passer du temps à l'extérieur de sa cellule, ainsi qu'un accès à des interventions, des programmes, des activités de loisir et d'autres services, et d'interagir avec les autres sans utilisation de barrières physiques et/ou de matériel de contrainte.

L'utilisation de barrières physiques et/ou de matériel de contrainte, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des barreaux, des vitres de sécurité, des écrans, des ouvertures ou des menottes, qui permettent d'assurer la gestion des interactions des détenus avec les autres personnes dans une UDR, doit être attentivement examiné en tant que mesure la moins restrictive nécessaire pour gérer le risque que présente le détenu pour la sécurité des autres et celle de l'établissement.

Toute utilisation de barrières et/ou de matériel de contrainte visant les détenus transférés vers une UDR ou ceux dont les déplacements sont restreints doit :

- a) être appuyée par une évaluation de la menace et des risques dans l'UDR (EMR-UDR) et entraîner la communication d'un avis au directeur de l'établissement
- b) reposer sur le risque particulier que présente le détenu qui doit, tout comme les barrières physiques et/ou le matériel de contrainte nécessaire pour atténuer ce risque, être indiqué.

Lorsque des barrières physiques et/ou du matériel de contrainte sont utilisés, un examen quotidien doit être effectué pour confirmer le besoin.

COMITÉ DE RÉEXAMEN DES CAS DE L'UNITÉ DE DÉPLACEMENTS RESTREINTS

Membres du CRCUDR

Le CRCUDR comprendra les membres suivants :

- Sous-directeur, président
- Gestionnaire de l'UDR



- Gestionnaire correctionnel de l'UDR
- Agent/agente de libération conditionnelle
- Autres membres, par poste, nommés par le président du CRCUDR, y compris les membres de comités consultatifs de citoyens, les intervenants externes et les bénévoles.

DÉCIDEUR EXTERNE INDÉPENDANT

Les décideurs externes indépendants (DEI) sont nommés par le ministre de la Sécurité publique et occupent des fonctions de nature ministérielle. Ils ne doivent pas avoir travaillé pour le Service correctionnel du Canada pendant au moins cinq ans. Les DEI examineront le cas d'un détenu placé dans une UDR dans les cas suivants :

- lorsque le détenu a été transféré vers une UDR quatre fois ou plus dans une période de 180 jours
- lorsque le directeur de l'établissement et le Comité de la santé ne mettent pas en œuvre les recommandations d'un professionnel de la santé agréé
- lorsque le détenu a passé moins de quatre heures par jour à l'extérieur de sa cellule pendant cinq jours consécutifs.

Dans le cadre de ces examens, le DEI a les options suivantes :

- décider que le détenu doit être transféré dans une UIS, un autre établissement ou au sein de la population carcérale régulière
- ordonner à l'établissement de modifier les conditions de détention;
- ordonner à l'établissement de retirer le détenu de l'UDR
- formuler des recommandations pour régler la situation qui a mené à l'examen du cas.

Lorsqu'il est avisé d'une recommandation ou d'une décision de la part du DEI, le SCC doit la communiquer au détenu dans le jour ouvrable suivant leur réception.

FOUILLES DE PERSONNES ET DE CELLULES

Toutes les cellules occupées de l'UDR doivent être fouillées quotidiennement, conformément au Plan de fouille de l'établissement, entre 7 h et 22 h, lorsque le détenu n'est pas dans sa cellule.

DÉNOMBREMENTS

Selon la routine institutionnelle



APPELS EN PROVENANCE DES CELLULES

Chaque cellule dans l'UDR est équipée d'un bouton d'appel d'urgence, qui doit être utilisé en cas d'urgence seulement. Une urgence est définie comme une question de vie ou de mort ou une urgence médicale. Les boutons d'appel d'urgence dans les cellules ne doivent être utilisés pour aucune autre raison. Toute mauvaise utilisation du système d'appel en provenance des cellules entraînera une accusation d'infraction disciplinaire.

EFFETS GARDÉS EN CELLULE

En plus de ce qui est prévu au paragraphe 83(2) du RSCMLC et conformément à la DC 711, tous les détenus autorisés à être transférés dans une UDR recevront immédiatement leurs effets personnels liés à l'hygiène, à la religion, à la spiritualité et aux soins médicaux, en plus de leurs effets personnels non électroniques (p. ex., photographies, cartes d'appels téléphoniques, annuaire téléphonique), sous réserve des préoccupations en matière de sûreté et de sécurité conformément à l'article 37 de la LSCMLC.

Les autres effets personnels du détenu seront fournis :

- a. dans les 24 heures suivant l'approbation de leur transfèrement vers une UDR lorsqu'ils sont incarcérés dans le même établissement que l'UDR, sous réserve des préoccupations en matière de sûreté et de sécurité conformément à l'article 37 de la LSCMLC
- b. conformément à la Directive du commissaire 566-12 – Effets personnels des délinquants pour les détenus transférés vers une UDR.

Pendant leur placement dans une UDR, les détenus pourront conserver les vêtements qu'ils auront été autorisés à porter et leurs effets personnels de valeur, pourvu qu'il n'y ait pas de préoccupations pour la sécurité. Voir la liste des articles approuvés GCI -532-100.

ÉTAT DES CELLULES

Une fouille de la cellule et un rapport sur l'état de la cellule doivent être effectués avant d'admettre un détenu dans une cellule de l'UDR.



REPAS

- Les repas doivent être fouillés avant d'être servis afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'objets interdits.
- Les repas des détenus seront servis par le guichet à nourriture dans la porte.
- Les détenus prendront leurs repas dans leur cellule et non pendant la période de récréation.
- Les plateaux-repas doivent être ramassés au plus tard lors de la prochaine ronde de l'unité, ce qui laisse aux détenus environ 30 minutes pour manger.
- Les plateaux seront fouillés à la recherche d'objets interdits après avoir été ramassés et avant d'être retournés à la cuisine. Les couverts (ustensiles) doivent être recensés lorsque les plateaux sont ramassés. Des gants en latex seront portés pendant le service.

APPELS TÉLÉPHONIQUES

Les détenus de l'UDR ont le droit de contacter un conseiller juridique sans délai selon le DC 711. Les privilèges d'appels téléphoniques à des personnes autres qu'un avocat sont soumis aux mêmes règles, règlements et limites que ceux qui existent dans la population carcérale régulière.

DOUCHES

Tous les détenus de l'UDR auront accès à une douche tous les jours, dans les limites opérationnelles de l'UDR.

PROTOCOLE LIÉ AUX RASOIRS

- Des rasoirs jetables sont distribués par le personnel de l'unité à la demande du détenu. Lorsque le détenu a fini d'utiliser le rasoir, il le retourne et les agents l'inspectent pour s'assurer que la lame est intacte. La lame est ensuite placée dans le contenant pour objets tranchants.
- Les détenus ne recevront pas de rasoirs pendant la période de récréation, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Les rasoirs seront distribués pendant la période des douches uniquement par le personnel de l'unité à la demande du détenu.

NETTOYAGE DES CELLULES INDIVIDUELLES

- Les cellules assignées à l'UDR doivent être maintenues dans un état propre et ordonné par le détenu qui les occupe en tout temps; celui-ci aura l'occasion de nettoyer sa cellule quand le temps le permettra.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

EXERCICE

En plus de ce qui est prévu au paragraphe 36(1) de la LSCMLC, tous les détenus admis et maintenus dans l'UDR recevront :

- la possibilité de sortir de leur cellule au moins quatre heures par jour, notamment la possibilité de faire de l'exercice au moins une heure par jour à l'extérieur, si les conditions météorologiques le permettent.

EMPLOI

Les détenus placés dans l'UDR pourront occuper un emploi. Les détenus peuvent faire une demande d'emploi en soumettant une demande écrite au gestionnaire correctionnel de l'UDR. Lorsqu'un emploi est disponible, le gestionnaire de l'UDR examinera la candidature des détenus qui auront demandé à être pris en considération en vue d'occuper un emploi. L'emploi et la rémunération des détenus dans l'UDR seront conformes à la DC 730.

BUANDERIE

Les vêtements et la literie seront ramassés et retournés par les SEA selon la routine institutionnelle.

BARBIER

Si un détenu de l'UDR souhaite se faire couper les cheveux, il est de sa responsabilité de soumettre une demande écrite au gestionnaire de l'UDR. Le temps et les exigences opérationnelles seront pris en considération et le coiffeur de l'établissement sera appelé à venir à l'UDR.

CANTINE DES DÉTENUS

Les détenus de l'UDR seront autorisés à acheter, parmi la liste des articles de cantine approuvés, des articles de cantine qui ne posent pas de risque pour la sécurité et qui ne nécessitent pas un réfrigérateur/congélateur ou un appareil électrique. La cantine sera livrée à l'UDR selon la routine institutionnelle.



SERVICES DE SANTÉ

Une évaluation en personne de la santé mentale sera effectuée dans les 24 heures suivant l'autorisation de transfèrement d'un détenu vers une UDR. Les préoccupations en matière de santé mentale sont prises en compte au moment de la décision d'autoriser le transfèrement vers l'UDR et le seront tout au long du placement du détenu dans l'UDR. Si un détenu a besoin d'une aide immédiate, il doit en informer le personnel de l'unité sans délai.

Un professionnel de la santé agréé rendra quotidiennement visite à chaque détenu dans l'UDR, et ce, tous les jours de la semaine, pour effectuer une évaluation de la santé à porte ouverte. L'état de porte ouverte peut être modifié si l'on évalue qu'il y a un risque pour la sécurité de toute personne. Les détenus peuvent remettre toute demande médicale ou discuter de préoccupations médicales avec le personnel infirmier lors de cette visite. Les détenus pourront obtenir les formulaires de demande auprès du personnel de l'unité.

Une évaluation exhaustive de la santé mentale sera effectuée au plus tard le 28^e jour suivant l'autorisation de transfèrement du détenu à l'UDR, ou plus tôt selon les besoins en santé mentale du détenu.

VISITES ET VISITES FAMILIALES PRIVÉES

Les visites familiales privées sont autorisées dans l'UDR, conformément à la Directive du commissaire 710-8.

Des restrictions relatives aux visites familiales privées, tel qu'il est indiqué dans la DC 710-8, sont notamment imposées aux détenus qui :

- Présentent un risque de violence familiale
- Bénéficient de permissions de sortir sans escorte à des fins de rapports familiaux
- Sont incarcérés à l'Unité spéciale de détention
- Sont en attente d'un transfèrement recommandé ou approuvé vers l'Unité spéciale de détention.

Les détenus de l'UDR auront normalement des visites restreintes. Les privilèges de visite libre seront évalués sur une base individuelle.

SERVICE POSTAL

— Le courrier entrant de l'UDR est distribué à l'unité les après-midis en semaine.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

— Le courrier sortant de l'UDR est envoyé par le système de courrier institutionnel les matins de semaine.

SERVICES D'ÉDUCATION

Un enseignant sera à la disposition de l'UDR afin d'aider les détenus à compléter des évaluations éducatives et à suivre des cours de mise à niveau.

L'agent des programmes sociaux sera à la disposition de l'UDR et pourra aider les détenus pour certains programmes, passe-temps ou achats institutionnels.

ACCÈS AU GESTIONNAIRE CORRECTIONNEL

Le gestionnaire correctionnel de l'UDR se rendra à l'unité tous les jours (du lundi au vendredi) et, à la réception des demandes des détenus, le gestionnaire correctionnel de service se rendra à l'unité tous les jours.

ACCÈS AU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

Le directeur de l'établissement ou son délégué effectuera des visites quotidiennes à l'UDR.

AUMÔNIER ET AÎNÉ AUTOCHTONE

Des Aînés autochtones, des conseillers spirituels et du personnel d'aumônerie sont à la disposition des détenus de l'UDR. Si un détenu souhaite parler à l'aumônier ou à l'Aîné autochtone, il peut soumettre sa demande par écrit au personnel de l'unité, qui se chargera ensuite de la transmettre à la personne que le détenu souhaite rencontrer.

SERVICES DE GESTION DE CAS

Lorsqu'un détenu est admis dans l'UDR, ce dernier conserve le même agent de libération conditionnelle qui lui a été assigné. Si le détenu souhaite parler à son agent de libération conditionnelle, il peut soumettre une demande par écrit au personnel de l'unité, qui se chargera ensuite de la transmettre au membre du personnel concerné.



ACCÈS DES DÉTENUS

Les détenus de l'UDR doivent avoir un accès raisonnable à des représentants des détenus, notamment aux représentants de rangée, aux coordonnateurs des griefs et aux représentants des détenus d'origine ethnique. Les visites du Comité de détenus se feront selon l'horaire des activités courantes.

ROUTINE QUOTIDIENNE DE L'UDR

HEURE	ROUTINE DE LA RANGÉE
7 h – 8 h	7 h : Dénombrement, les chariots repas sont apportés dans l'unité, livraison des repas aux détenus, collecte des plateaux-repas, livraison de médicaments si nécessaire et patrouilles de sécurité (1 h)
8 h – 11 h	Offres et déplacements vers les douches, programmes, loisirs intérieurs, loisirs à l'extérieur, entrevues et accès au téléphone, patrouille de sécurité (1 h)
11 h – 12 h	11 h – 11 h 30 Pause-repas du personnel, les chariots repas sont apportés dans l'unité, 11 h 45 : Dénombrement
12 h – 13 h	Livraison des repas aux détenus, collecte des plateaux-repas, livraison des médicaments si nécessaire et patrouilles de sécurité (1 h)
13 h – 16 h	Offres et déplacements vers les douches, programmes, loisirs intérieurs, loisirs extérieurs, entrevues et accès au téléphone, patrouilles de sécurité (1 h)
16 h – 17 h	16 h 15 Dénombrement, les chariots repas sont apportés dans l'unité, livraison des repas aux détenus, collecte des plateaux-repas et patrouilles de sécurité (1 h)
17 h – 18 h	Déplacements vers les douches, programmes, loisirs intérieurs, loisirs extérieurs, entrevues et accès au téléphone, patrouilles de sécurité (1 h)
18 h – 20 h	Déplacements vers les douches, programmes, loisirs intérieurs, loisirs à l'air libre, entretiens et accès au téléphone, patrouilles de sécurité (1 h)
20 h	Dénombrement debout
20 h – 21 h	
21 h – 22 h	Livraison des médicaments si nécessaire et patrouilles de sécurité (1 h)
22 h – 23 h	22 h 30 Dénombrement

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

**** Veuillez noter : la routine de l'UDR fournie ci-dessus est une ligne directrice. Par conséquent, elle est assujettie aux exigences opérationnelles et peut être modifiée. ****

PLAN DE SÉCURITÉ-INCENDIE

Les plans d'évacuation en cas d'incendie sont affichés dans chaque secteur de l'établissement. Les nouveaux détenus et les détenus ayant fait l'objet d'un transfèrement recevront une formation d'orientation sur la procédure d'évacuation d'urgence en cas d'incendie et le contrôle des risques d'incendie.

Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont tenus régulièrement sous la direction du directeur adjoint, Opérations, et sont supervisés par l'agent de service. On s'attend à ce que les détenus participent aux exercices d'évacuation en cas d'incendie dans le cadre de leur formation sur les procédures d'intervention d'urgence en cas d'incendie et à ce qu'ils suivent les directives données.

Conformément aux procédures de contrôle des risques d'incendie de l'établissement, la quantité de matière combustible permise dans votre cellule est strictement limitée, conformément aux exigences énoncées dans le Manuel sur la sécurité-incendie, section 8, et à la Directive du commissaire 345.

Si vous vous trouvez dans votre cellule lorsque l'alarme-incendie est déclenchée, soyez prêt à sortir lorsque la porte sera déverrouillée. Celle-ci sera verrouillée à nouveau lorsque vous serez sorti. Gardez votre calme en tout temps et suivez les directives du personnel. Des procédures rapides et sécuritaires sont importantes pour tout le monde.

Veillez noter que des peines sévères sont prévues par le *Code criminel du Canada* pour les personnes reconnues coupables d'avoir mis le feu ou endommagé des détecteurs d'incendie, des appareils de lutte contre les incendies ou de l'équipement destiné à assurer la sécurité des personnes en cas d'urgence ou encore d'avoir nui au bon fonctionnement de ces dispositifs.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

NUMÉROS COURANTS

Les numéros courants de l'établissement sont indiqués à proximité du téléphone de l'UDR.

CONCLUSION

Si un renseignement contenu dans ce manuel vous semble difficile à comprendre, vous devrez demander l'aide du personnel ou du directeur de l'UDR.

Signé par

Directeur

Paul Bailey



~~WECKER SHERRYA (PRA)~~

From: Despins Connie (PRA) on behalf of Gratton France (PRA)
Sent: March 17, 2020 9:42 AM
To: Simard Stacey (NHQ-AC)
cc: Gratton France (PRA); Krafchuk Pattie (PRA)
Subject: FW: Unit Assistant (SIU) / Adjoint d'unité (UIS)
Attachments: Unit Assistant (SIU) Prairie Region.pdf; Work Description.pdf

Good morning,
Please see the attached response from the Prairie Region.

Thank you,

Bonjour,
Vous trouverez ci-joint la réponse de la région des Prairies.

Merci.

Connie Despins on behalf of
France Gratton
Regional Deputy Commissioner
Correctional Service of Canada/Government of Canada France.Gratton@csc-scc.ac.ca
tel:306-659-9231

Sous-commissaire régionale
Service correctionnel Canada/Gouvernement du Canada
France.Gratton@csc-scc.qc.ca /Tél: 306-659-9231

Please do not hesitate to reply in the official language of your choice. / N'hésitez pas à répondre dans la langue officielle de votre choix.

From: Cheema Sundeep (PAC) <Sundeep.Cheema@CSC-SCC.GC.CA> Sent: March 11, 2020 2:52 PM To: IOO-RDC cc: IOO-ADC-IS IOO-ADCCO <100-ADCCO@CSC-SCC.GC.CA>; IOO-SIU Implementation Team <100-100-RDC@CSC-SCC.GC.CA> SIUImplementationTeam@CSC-SCC.GC.CA>; Simard Stacey (NHQ- AC) <Stacey.Simard@CSC-SCC.GC.CA> Subject: Unit Assistant (SIU) / 100-ADC-IS@CSC-SCC.GC.CA>

Effective April 1, 2020, each SIU (men's institutions only) will receive a funding for a Unit Assistant (CR04). As the next step, to establish the positions, please complete the attached.

Regional Deputy Commissioners are asked to complete the yellow highlighted cells in the attached document to confirm the security level and language profile for the Unit Assistant and also sign the attached national generic work description. Please sign and return the attached documents to Stacey Simard by March 18, 2020 (Stacey.simard@cscscc.gc.ca).

If you have any questions, please contact Stacey Simard.

Thank you.

1

Le 1er avril 2020, chaque UIS (établissements pour hommes seulement) recevra un financement pour un adjoint d'unité (CR04). À l'étape suivante, pour établir les postes, veuillez compléter le document ci-joint.

Les sous-commissaires régionaux sont priés de remplir les cellules surlignées en jaune dans le document ci-joint pour confirmer le niveau de sécurité et le profil linguistique de l'adjoint d'unité et signer également la description de travail générique nationale ci-jointe. Veuillez signer et retourner les documents joints à Stacey Simard (Stacey.simard@cscscc.gc.ca) d'ici le 18 mars 2020.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Stacey Simard.

Merci.

Sundeep Cheema, MBA, CPA, CGA

Finance Director

Structured Interventions Unit Implementation Team

Chair, National Employment Equity and Diversity Committee

Positive Space Champion

Correctional Service of Canada / Government of Canada

sundeep.cheema@csc-scc.gc.ca Cell: 604-217-0162

Directeur financier

Equipe de mise en œuvre de l'unité des interventions structurées

Président, Comité sur l'équité en matière d'emploi et la diversité nationale

Champion de l'Espace positif

Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada

sundeep.cheema@csc-scc.gc.ca Cell. 604-217-0162